



Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice

VOLUME 1B

Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice



Jun 2003
Révisions octobre 2004 et 2006

BVSM tient à souligner la participation financière de :



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 

 Développement économique Canada Canada Economic Development

Canada 



Imprimé en 2006
Révisions en octobre 2004 et 2006

Pour citation de ce volume:

BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE (BVSM) (2006). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice: Volume 1B Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice*, réalisé par Alliance Environnement, 52 p.

Citation générale:

BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE (BVSM) (2006). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice*, réalisé par Alliance Environnement, 4 vol., 511 p.

Équipe de réalisation

Membres	Organisme affilié et/ou fonction
BVSM	
Chantal Trottier	Directrice
Comité technique	
Alain Barbeau	Ville de Shawinigan
Benoît Soucy	MDDEP
Camille Caron	MAPAQ
Claude Gauvin	MRNF
Danielle Rémillard	CLD du haut Saint-Maurice
Diane Saint Laurent	UQTR
Frédéric Prescott	MAMR
Gilbert Cabana	UQTR
Gilles Lafrenière	CLD Centre de la Mauricie
Gilles Rivard	MRNF
Jacques Drapeau	MRNF
Jacques Picard	MRNF
Jean-François Mathieu	Comité Zip Les Deux Rives
Jean Morasse	Conseil régional de développement de la Mauricie
Jean Trudel	Conseil régional de développement de la Mauricie
Justin Proulx	MRC du Haut Saint-Maurice
Lévis Leblond	Ministère des Transports
Louis Filteau	MRC de Mékinac
Manon Filion	MAMR
Marie-Line Sauvé	SDE de Trois-Rivières
Mario Marchand	Tourisme Mauricie
Michael Hiller	Ville de Trois-Rivières
Mustapha Farram	Développement économique Canada
Patrick Simard	Conseil régional de l'environnement de la Mauricie
Pierre Milette	Hydro-Québec
Serge Dupont	MRC de Maskinongé
Yvan Magny	MRC des Chenaux

Alliance Environnement Inc.
Louis Gilbert, directeur de projet
Caroline Richard
Denis Houle
France Morin
François Morin
Guillaume Lapierre
Guyline Lavallée
Isabelle Burney
Josée Dubois
Marie-Claude Bergeron
Martin Lessard
Philippe Brodeur
Robert Lussier
Pluram
Brigitte Morneau
Jean-François Rolland
Luc Deniger
Équipe de révision - BVSM
Elsa Goerig
Maude-Amie Tremblay
Rachel Racine - Directrice

Table des matières

ÉQUIPE DE RÉALISATION	III
TABLE DES MATIÈRES	V
TABLEAUX ET FIGURES	VII
INTRODUCTION.....	1
DÉMARCHE.....	4
RAPPORTS	5
1 Mise en contexte	6
1.1 Méthodologie	6
1.2 Processus d'inventaire et d'analyse	7
1.3 Inventaire et analyse.....	7
2 Description des unités de paysage de la vallée du Saint-Maurice	10
UNITÉ 1 – DE FITZPATRICK AU BARRAGE DE LA TUQUE (FO, BSU)	10
UNITÉ 2 – DE LA TUQUE À LA PETITE RIVIÈRE BOSTONNAIS (FO, BU).....	11
UNITÉ 3 – DE LA PETITE RIVIÈRE BOSTONNAIS AU RUISSEAU DE LA PETITE PÊCHE (FO).....	12
UNITÉ 4 – DU RUISSEAU DE LA PETITE PÊCHE AU RUISSEAU VASSALE (FO).....	13
UNITÉ 5 – RUISSEAU VASSALE À LA RIVIÈRE GROSBOIS (FO)	14
UNITÉ 6 – DE LA RIVIÈRE GROSBOIS À LA RIVIÈRE DES BÊTES PUANTES (FO)	15
UNITÉ 7 – DE LA RIVIÈRE DES BÊTES PUANTES À LA RIVIÈRE MATAWIN (FO)	17
UNITÉ 8 – DE LA RIVIÈRE MATAWIN À LA RIVIÈRE MÉKINAC (FO).....	17
UNITÉ 9 – DE LA RIVIÈRE MÉKINAC À LA RIVIÈRE À LA PÊCHE (FO, BSU)	19

UNITÉ 10 – DE LA RIVIÈRE À LA PÊCHE AU LAC OLSCAMP	20
UNITÉ 11 – LAC OLSCAMP AU PONT DES PILES (FO,BSU).....	21
UNITÉ 12 – SAINT-GEORGES (FO, AGFO).....	22
UNITÉ 13 – GRAND-MÈRE (FO, URB, AGFO).....	23
UNITÉ 14 – SECTION DE L'ÎLE DES HÊTRES (FO,URB)	24
UNITÉ 15 – ÎLES DES HÊTRES ET SHAWINIGAN (FO, AGFO,URB).....	25
UNITÉ 16 – RIVIÈRE BERNIER À LA POINTE AUX BAPTÊMES (FO, AGOFO, BSU)	27
UNITÉ 17 – SECTEUR DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE (AGFO,AGRO,BSU).....	29
UNITÉ 18 – POINTE AUX BAPTÊMES AUX RAPIDES DES FORGES (BSU, AGFO, FO).....	29
UNITÉ 19 – RAPIDE DES FORGES À LA POINTE AU DIABLE (BSU,AGFO).....	30
UNITÉ 20 – POINTE AU DIABLE AU SECTEUR SAINT-PATRICK (URB).....	31
UNITÉ 21 – SECTEUR DES ÎLES (URB)	31
3 Constats et problématiques.....	33
4 Recommandations	35
4.1 Protection du couvert forestier du bassin visuel de la rivière.....	35
4.2 Protection et mise en valeur des berges	36
4.3 Aménagement de haltes sur le territoire.....	37
4.4 Circuits de découverte du paysage	39
4.5 Favoriser l'accessibilité à la rivière	40
4.6 Développer une signalisation touristique des attraits	41
4.7 Aménagement des entrées de municipalités.....	41
4.8 Les tronçons et les milieux urbanisés.....	42
5 Références	44

Annexes

Annexe 1 Photographies

Annexe 2 Cartes

Tableaux et figures

Figure 1 : Le bassin versant et les usages de l'eau schématisés.....1

Tableau 1 : Champs de connaissance du portrait de l'eau3

Introduction

Depuis sa création en 1991, la CGDBR, dorénavant BVSM, inscrit ses efforts dans le cadre de la gestion intégrée des ressources à l'échelle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

BVSM a entrepris la réalisation d'un plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Le bassin versant peut se définir comme le territoire recueillant les eaux de ruissellement et les eaux souterraines alimentant un cours d'eau donné. Ce territoire est délimité par des frontières naturelles constituées d'éléments du relief. À partir de ces frontières, la pente amène l'eau par gravité jusqu'au cours d'eau principal (figure 1).

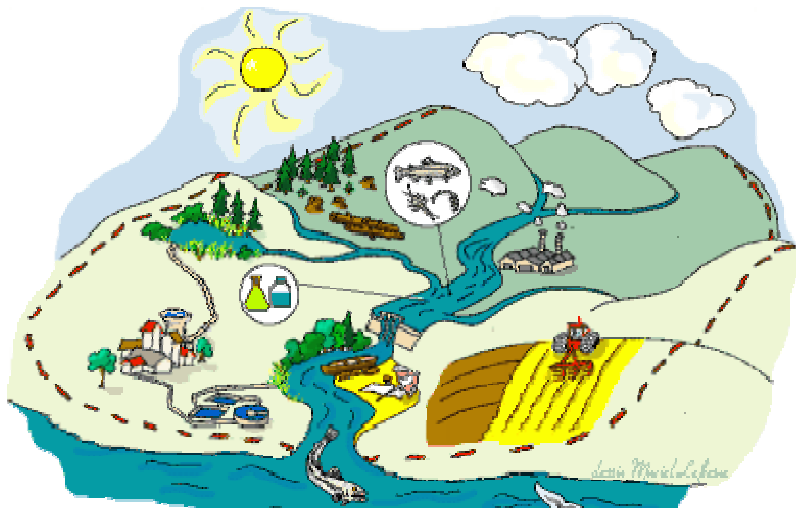


Figure 1: Le bassin versant et les usages de l'eau schématisés

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, 2004

l'eau dont l'un des axes est justement la mise en place de la gestion de l'eau par bassin versant.

La *Politique nationale de l'eau* repose sur les acquis de la *Commission sur la gestion de l'eau* tenue en 2000, soit le respect de la qualité du milieu et l'importance d'assurer la pérennité des ressources renouvelables. Les grands enjeux qu'elle identifie soulignent notamment la valeur de l'eau comme patrimoine collectif et l'importance corollaire d'en garantir la qualité afin de protéger la santé de la population et des écosystèmes aquatiques.

Une autre orientation de la politique, soit celle de favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau, rejoint la vision de BVSM. Par cette orientation, le gouvernement souhaite étendre l'accès à l'eau pour la population ainsi que favoriser le tourisme, la sécurité nautique et la pêche sportive.

Le *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* adopte résolument l'ensemble des orientations de la *Politique nationale de l'eau*. Il respecte également le cadre de référence du MDDEP sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (Ministère de l'Environnement du Québec, 2003) qui repose sur les mêmes grands principes :

- Le partage des responsabilités par la consultation, la conciliation et la concertation, BVSM ne se substituant pas aux organismes et ministères existants, mais jouant le rôle décisif de la mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau.
- L'unité territoriale de gestion est celle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, le bassin versant étant l'élément clé de l'écosystème lié au cycle hydrologique.
- Le savoir en appui à la décision et l'utilisation d'informations de qualité basées sur des données scientifiques fiables.
- La diffusion et le partage de l'information et des connaissances sur l'état de la ressource.

Selon les directives du MDDEP concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le Plan directeur de l'eau (PDE) constitue le premier mandat des organismes de bassin versant. Ce plan doit présenter l'ensemble des éléments d'information nécessaires à la compréhension des problématiques générales et spécifiques associées à la ressource hydrique. Le portrait et le diagnostic du bassin versant doivent donc présenter l'ensemble des caractéristiques naturelles et humaines du territoire concerné et les problématiques présentes sur celui-ci. Le tableau 2 recense les différents champs de connaissance impliqués dans ce processus de caractérisation.

Le PDE doit par ailleurs prendre en considération les préoccupations et les intérêts de la population et des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, dans le but de mener à la mise en place d'un mécanisme continu et permanent d'échange d'informations et de participation.

Enfin, le PDE doit proposer des actions concrètes visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Certaines de ces actions devront, par le biais des « contrats de bassin », prendre la forme d'engagement de la part des partenaires de l'organisme de bassin versant. Le plan d'action doit notamment être accompagné d'un programme destiné à assurer le suivi de la qualité de l'environnement durant toute la période sa mise en œuvre et subséquemment, tel que proposé dans le tableau de l'annexe D du volume 3.

De façon particulière, le portrait et le diagnostic réalisé dans le cadre du *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* va plus loin : il propose notamment une analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice. Pourquoi une analyse des paysages ? Tout d'abord pour bien comprendre le territoire, ses grandes composantes naturelles et l'action de l'homme sur le milieu; ensuite, pour en dégager les valeurs fortes sur lesquelles s'appuiera la mise en valeur du potentiel récréotouristique du bassin.

Conçu pour penser globalement, le *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* servira également à faire des choix quant aux initiatives locales à mettre de l'avant et aux moyens pour les supporter

Tableau 1 : Champs de connaissance du portrait de l'eau

Portrait physique	Portrait environnemental	Portrait social et politique
<p><i>Limites du bassin</i> <i>Topographie</i> <i>Géologie</i> <i>Climat</i> <i>Pédologie</i> <i>Hydrologie</i> <i>Hydrogéologie</i> <i>Géomorphologie</i></p>	<p><i>Volet hydrique</i> Qualité de l'eau, niveaux et débits, bassins et sous-bassins, chutes, seuils et rapides, zones inondables, milieux humides, marais et marécages.</p> <p><i>Volet faune et flore aquatique</i> Communautés de poissons, algues et flore aquatique, habitats aquatiques, frayères.</p> <p><i>Volet faune terrestre riveraine</i> Habitats fauniques, espèces fauniques menacées, amphibiens et reptiles.</p> <p><i>Volet végétation terrestre et riveraine</i> Couvert végétal, espèces floristiques menacées ou vulnérables.</p>	<p><i>Structure administrative</i> <i>Population (nombre, répartition)</i> <i>Activités économiques par secteur</i> <i>Occupation du sol</i> <i>Patrimoine relié à l'eau</i> <i>Affectation des terres</i> Tenure, statuts spéciaux comme les aires protégées, pourvoies, zecs ainsi que schémas d'aménagement.</p> <p><i>Infrastructures</i> Consommation et traitement de l'eau, structures de contrôle du débit, ponts et traverses, routes, lieux d'enfouissement sanitaire, industries consommatrices d'eau et/ou rejetant des effluents.</p> <p><i>Récrétourisme</i> Accessibilité à l'eau, plages, navigabilité, infrastructures d'accueil et d'hébergement, équipements culturels, équipements sportifs, aménagements fauniques, projets de développement, etc.</p> <p><i>Production d'énergie hydroélectrique</i> Centrales hydroélectriques, potentiel aménageable.</p>

Source : Ministère de l'Environnement du Québec (février 2003). Annexe 2.

Démarche

L'élaboration du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice s'appuie d'abord sur un ensemble de sources documentaires¹ :

- les outils de planification des organismes et ministères impliqués dans l'aménagement du territoire et des ressources : le MRNF², le ministère des Transports du Québec (MTQ), les MRC, Villes-MRC, agglomérations et municipalités locales, l'association touristique régionale (ATR) ainsi que la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ)³.
- les rapports, cartes et données officielles des organismes gouvernementaux parmi lesquels figurent Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec, les MRC et plusieurs ministères provinciaux comme le MAMR, la CRÉ de la Mauricie, le MDDEP⁴, le MRNF, le ministère des Finances, de l'économie et de la recherche, le ministère des Transports du Québec et le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ). Une bonne partie des données, notamment celles qui concernent la qualité de l'eau, ont fait l'objet d'un exercice d'analyse et d'interprétation. La bibliographie complète est présentée à la dernière section du rapport.

En plus des données secondaires, l'élaboration du *Plan directeur et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* repose sur un inventaire et une analyse des paysages de la vallée de la rivière Saint-Maurice, étude entièrement réalisée dans le cadre de ce mandat.

Enfin, une série de rencontres avec les intervenants du milieu a également été réalisée dans le cadre de la préparation du plan.

Cartographie

Tous les éléments à caractère spatial ont été emmagasinés dans des fichiers cartographiques à l'aide du logiciel MapInfo version 6.5. L'ensemble de l'information y est géoréférencée et constitue l'amorce d'une base de données environnementales pour l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Celle-ci pourra éventuellement être intégrée à un système d'information géographique (SIG) dans l'avenir.

¹ Certains noms de ministères et acronymes ont subi des modifications depuis le début de la collecte de données.

² Anciennement le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la Faune du Québec (FAPAQ)

³ Anciennement le Conseil régional de développement (CRD)

⁴ Anciennement le ministère de l'Environnement du Québec (MENV)

Rapports

Le *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* est présenté en trois volumes qui regroupent quatre rapports distincts. Le premier volume (volume 1A) donne le portrait du territoire, des activités et de la vision régionale de développement. Le volume 2 constitue le portrait de l'eau et des écosystèmes. Chacun de ces volumes mène à l'établissement de diagnostics sectoriels.

Le dernier volume présente le sommaire et le plan d'action. Il propose une synthèse des diagnostics sectoriels, établit un bilan des consultations auprès des publics et présente les stratégies d'intervention en fonction des grands enjeux : la qualité de l'eau, la conservation et la restauration des écosystèmes et le développement des activités récréatives et touristiques. Le programme de mise en œuvre y est également détaillé. Une série de cartes accompagne les divers volets d'étude.

Volume 1	
A	Portrait général du territoire et vision du développement
B	Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice
Volume 2	Portrait de l'eau et des écosystèmes
Volume 3	Plan d'action

Le présent rapport présente les résultats de l'analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice.

1 Mise en contexte

On utilise souvent l'analyse de paysage dans le cadre de la mise en valeur d'une région et ce, plus particulièrement pour une meilleure gestion du territoire et la valorisation des potentiels naturel et récréotouristique.

Lorsque l'on comprend bien les aspects « paysage » d'un territoire, on peut mieux le protéger par les outils réglementaires de planification urbaine et mettre en valeur ses particularités.

L'environnement visuel peut être perçu, d'une part, de façon « sédentaire » du point de vue des résidents d'un territoire mais aussi de façon dynamique pour les personnes qui le fréquentent, et ce, à travers ses routes de même que par sa principale voie navigable, la rivière Saint-Maurice.

L'identification des forces du paysage, leur protection et leur valorisation constituent un intrant majeur dans la mise en valeur récréotouristique d'un cours d'eau si significatif et imposant qu'est le Saint-Maurice.

1.1 Méthodologie

Il existe plusieurs méthodes d'analyse du paysage reconnues au Québec et qui, par les années, ont été normalisées dans leur méthodologie comme celles utilisées par Hydro-Québec, le ministère des Transports, le ministère des Ressources naturelles, etc. Ces méthodes se sont appuyées sur l'examen critique des vingt dernières années de recherches en analyse de paysage effectuées aux États-Unis, au Canada, en France et en Belgique.

Notre démarche s'appuie d'une part sur la méthode du M.T.Q. et sur celle adaptée de l'approche du ministère des Affaires municipales pour le tour de la Gaspésie par la route 132.

La méthodologie du M.T.Q. permet, par une série de paramètres bien établis, de cerner des unités de paysage et d'identifier des composantes significatives du paysage, tant de manière rationnelle (champs visuels, type de vues, perturbations, etc.) que par des approches plus subjectives basées sur la valeur de l'intuition professionnelle d'un expert en la matière. Cette démarche bien structurée permet de rendre plus explicite le raisonnement de l'analyse visuelle.

À la méthodologie du M.T.Q., nous ajoutons une caractérisation des parcours nautiques et des parcours routiers qui sont en relation directe avec le cours du Saint-Maurice. Ainsi, les axes routiers qui structurent l'image de référence de la rivière Saint-Maurice sont qualifiés en impression visuelle dite « positive », « négative » ou « partagée ».

1.2 Processus d'inventaire et d'analyse

La démarche utilisée compte les quatre principales phases suivantes :

- **Inventaire des composantes du territoire**
 - visite des principaux axes routiers en automobile ;
 - descente de la rivière en embarcation de Fitzpatrick à l'embouchure ;
 - étude des cartes topographiques ;
 - prise de connaissance des schémas des M.R.C.
- **Analyse**
 - cartographie des unités de paysage de la vallée du Saint-Maurice ;
 - analyse plus approfondie des unités de paysage le long de la rivière Saint-Maurice et des principales voies d'approche (champs visuels, type de vues, perturbations, etc.) ;
 - qualification des impressions visuelles des principaux axes routiers bordant le Saint-Maurice ;
 - qualification des impressions visuelles à partir de l'expérience d'un navigateur sur le Saint-Maurice.
- **Constats et problématiques**
 - bilan des impressions négatives et positives ;
 - synthèse des enjeux ou problématiques.
- **Recommandations**

1.3 Inventaire et analyse

L'inventaire du bassin visuel de la rivière Saint-Maurice a permis de découper le territoire en 21 unités de paysage dont chacune présente des caractéristiques propres au niveau de la structure du paysage, des ambiances et de la qualité des vues.

Une série de cartes présentée à l'annexe 2 illustre les limites des unités de paysage ainsi que les principales composantes du paysage :

- ligne de force du relief (escarpements, falaises, montagnes refermant les vues, etc.) ;
- les points de repère anthropiques qui sont soit perçus de la route ou depuis la rivière par un utilisateur nautique ;
- les repères topographiques (une montagne, une falaise, etc.) ;

- les éléments de discordance visuelle (éléments inesthétiques, marques dans le paysage tels déboisement, site industriel, etc.) ;
- les secteurs où le bruit de la circulation affecte l'appréciation du paysage ;
- les types de vues soit :
 - vues fermées (encadrées par de la végétation ou par des bâtiments) ;
 - vues ouvertes (une perspective de petite ou moyenne envergure dont la portée est incluse à l'unité) ;
 - vue filtrée (une perspective où on découvre le paysage à travers une séquence de boisés, d'arbres ou de bâtiments) ;
 - vue panoramique (perspective à grand dégagement dont la portée dépasse le cadre de l'unité visuelle).

Chaque unité visuelle est associée à un code de typologie de paysage de façon à préciser l'environnement dominant des lieux :

FO :	forestier
AGFO :	agroforestier
AGR :	agricole
BSU :	bâti semi-urbanisé
BU :	bâti urbanisé

Un paysage peut être façonné par une dominance ou une série de types de paysages.

▪ Analyse des impressions visuelles

La cartographie de l'analyse visuelle présente une appréciation du paysage qui traduit l'impression qui se dégage d'un parcours soit routier ou nautique. La lecture paysagère est effectuée dans un contexte d'appréciation touristique du milieu, laquelle est associée à trois principaux facteurs : l'esthétisme, l'ethno-histoire et le caractère ludique.

Les aspects esthétiques réfèrent à l'ensemble des composantes visuelles qui structurent l'ambiance d'une unité, d'une approche ou d'une séquence visuelle et appellent à des notions de beauté des paysages, à leur caractère spectaculaire, d'apaisement, de contemplation, etc.

Le facteur ethno-historique fait référence aux traces de l'activité humaine par les modes d'occupation du territoire. Les aménagements et les constructions façonnent les fonctions du territoire, traduisent des traditions et réfèrent à une spécificité sociale ou à un exotisme des lieux.

L'aspect ludique fait appel au dépaysement et à l'émotion. La satisfaction de la découverte d'un nouveau paysage réfère au plaisir de traverser des lieux, des ambiances et des parcours inconnus, d'être en vacances!

Une impression est dite **positive** lorsque le parcours est marqué de façon dominante par un ou plusieurs des critères ci-haut mentionnés.

Une impression **négative** implique une expérience paysagère compromise par la présence néfaste d'aménagements, de constructions ou d'altérations du couvert forestier qui :

- marquent ou encombrant le point de vue ;
- sont en rupture avec :
 - les composantes du paysage naturel ;
 - la continuité du bâti ;
 - la fonction des lieux.

Une impression est **partagée** lorsque la lecture du paysage appelle à des sensations positives mais ponctuées d'éléments discordants. L'impression n'est pas spectaculaire ou encore est limitée par une absence d'éléments distinctifs qui façonnent un paysage uniforme ou sans trait particulier, voire d'une certaine monotonie.

2 Description des unités de paysage de la vallée du Saint-Maurice

La section suivante présente de façon exhaustive la description des unités de paysages. Les photos des principales vues sont décrites et présentées à l'annexe 1.

Unité 1 – De Fitzpatrick au barrage de La Tuque (FO, BSU)

Description générale

Cette unité qui s'étend de Fitzpatrick au barrage de La Tuque comprend également l'embouchure de la rivière Bostonnais. Elle est caractérisée par des vues généralement ouvertes sur un relief montagneux de végétation mixte et dense, ainsi que sur des escarpements rocheux qui donnent une continuité à l'unité et qui définissent les limites visuelles de celle-ci. Les escarpements qui resserrent les versants du cours d'eau, encadrent les vues. Ceux-ci créent une séquence visuelle dynamique et une découverte régulière et progressive du paysage.

Au nord de l'unité, la rivière devient plus étroite conférant un caractère plus sauvage à l'ensemble. Au sud se trouve la ville de La Tuque et l'usine *Smurfit-Stone*. Cette dernière offre le seul élément d'orientation dans un paysage naturellement homogène.

De la route, le champ visuel est fermé et à l'exception de la section du pont de la rivière Bostonnais, il n'existe aucun lien visuel entre celle-ci et la rivière.

L'occupation du sol de l'unité regroupe des éléments industriels, semi-urbains et de villégiature.

Vues

- 1a) Vue ouverte (panoramique) vers le nord. L'effet d'homogénéité du relief et de la végétation est contrebalancé par la séquence dynamique créée par les escarpements encadrant de façon spectaculaire le bassin de la rivière.
- 1b) Vue ouverte (panoramique) vers le sud. À l'arrière plan, l'usine *Smurfit-Stone* repère anthropique et élément d'orientation principal.
- 1c) Vue de l'usine *Smurfit-Stone* de la rivière.
- 1d) et 1e) Vues fermées le long de la route de la rivière Bostonnais qui borde la rivière Saint-Maurice.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Route de la rivière Bostonnais : Paysage déstructuré, un amalgame de bâtiments industriels, commerciaux et résidentiels. Aucune transition évidente. Aucun lien visuel avec la rivière Saint-Maurice.
 - ❑ Rivière Saint-Maurice : Site industriel de l'usine *Smurfit-Stone*. Discordance visuelle dans un paysage à faible capacité d'absorption. Émanations industrielles contrastant avec le caractère naturel du paysage.

b) Positives

- Fort caractère évocateur du paysage. Paysage représentatif du massif laurentien dans la partie nord de l'unité visuelle. Séquences visuelles dynamiques éveillant un sens de découverte.

Unité 2 – De La Tuque à la petite rivière Bostonnais (FO, BU)

Description générale

Malgré le fait que la municipalité de La Tuque se situe sur les berges de la rivière, celle-ci est très peu visible depuis le noyau urbain. De la route principale traversant la ville sur un axe nord-sud, les vues sont fermées donnant sur un paysage urbain quelques fois déstructuré, surtout aux entrées de la ville. Ce n'est qu'en quittant le plateau sur lequel la ville est située que se dégage la rivière Saint-Maurice. Cette même séquence visuelle se répète sur la rive ouest où, malgré l'implantation de quelques demeures, les vues sont essentiellement fermées avec quelques ouvertures ponctuelles.

Depuis la rivière, le paysage est ouvert sur un relief ondulé et permet de visualiser le secteur paysage urbain du côté est et forestier du côté ouest. Les repères anthropiques sont nombreux tels que le barrage de La Tuque, l'usine *Smurfit-Stone* et les principaux édifices de la municipalité. Du côté ouest, on retrouve le même type et la même densité de végétation qui caractérisait l'atmosphère de l'unité précédente. Les berges ne sont pas aménagées, à l'exception d'une rampe d'accès pour embarcations et d'une estrade (quai municipal de La Tuque). L'accessibilité physique à la rivière est également limitée. De la rivière, l'unité visuelle présente à un observateur une vue ouverte vers le sud comportant une profondeur de champ importante. L'occupation du sol visible alors est mixte et consiste en un milieu urbain, industriel et forestier.

Vues

- 2a) Depuis la rivière, vue ouverte sur le barrage de La Tuque et les éléments d'orientation de paysage : le barrage de La Tuque, l'usine Smurfit-Stone, et un repère topographique sous la forme d'un escarpement rocheux.
- 2b) Vue ouverte sur la rive est de la rivière. Les éléments anthropiques rendent la lecture du paysage plus complexe et marquent l'uniformité du versant boisé.
- 2c) Vue ouverte vers le sud. La sinuosité de la rivière entraîne un rythme et une séquence visuelle dynamique.
- 2d) Vue fermée en plongée vers la rivière et sa vallée.
- 2e) Vue ouverte ponctuelle de la rivière à partir de la rive ouest. Cette section du parcours consiste essentiellement en une continuité de résidences dans un ensemble déstructuré.
- 2f) Entrée sud de la ville de La Tuque. À partir de ce point les vues sont fermées et donnent sur un paysage de piètre qualité composé de sites industriels, commerciaux et quelques résidences. La rivière est complètement absente de l'environnement visuel.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Entrées de la ville de La Tuque (route 155) : Paysage déstructuré de faible qualité visuelle et commercial et de services industriels. Absence d'encadrement visuel et confusion d'affichage rendant l'orientation difficile.
 - ❑ Ville de La Tuque : Dominance de l'usine Smurfit-Stone et de ses émanations industrielles.
 - ❑ Route d'accès sur la rive ouest : Paysage déstructuré. Signalisation cacophonique ne permettant aucune orientation.
- b) Positives
 - ❑ Vues ouvertes sur la vallée du Saint-Maurice et du plateau de la ville de La Tuque.
 - ❑ Concentration de plages facile d'accès à partir de la rivière.
 - ❑ Parcours sinueux de la rivière au sud de l'unité, présentant une séquence visuelle dynamique.

Unité 3 – De la Petite rivière Bostonnais au ruisseau de la Petite Pêche (FO)

Description générale

Cette unité est caractérisée par un paysage de type forestier ponctué de quelques éléments bâtis et de traces agroforestières. Les essences et la densité de la végétation sont identiques aux unités précédentes. Le relief est montagneux et ondulé avec la présence de quelques escarpements rocheux. Dans ce tronçon de la rivière, la topographie commence à se refermer, surtout dans la partie sud de l'unité, particulièrement sur la rive droite, entraînant un changement radical au caractère du paysage.

L'orientation s'effectue à partir de certains repères anthropiques, notamment des pylônes hydroélectriques et des éléments bâtis du village de Carignan visible de la rivière. Un escarpement rocheux du côté ouest de la rivière fait également office de repère topographique et marque l'extrémité sud de cette unité. De la route 155, la rivière Saint-Maurice se découvre par des vues ouvertes et ponctuelles. Il en va de même pour la route localisée sur la rive ouest mais les vues offertes de ce côté sont surtout le résultat de l'implantation de quelques bâtiments résidentiels.

Vues

- 3a) Vue fermée du côté ouest de la Longue Île créant de la diversité.
- 3b) Vue ouverte vers le sud. La profondeur du champ visuel est importante et fait découvrir les repères anthropiques de la rive est et les lignes de transport d'énergie qui se démarquent nettement. A l'arrière plan, la limite visuelle formée par le relief montagneux marque la frontière sud de l'unité.
- 3c) Vue de la rive est et du plateau de Carignan. Début de la fermeture du paysage sur la rivière, plus particulièrement du côté ouest. Pratique agroforestière en arrière plan qui ressort à travers l'uniformité boisée.
- 3d) Vue ouverte sur le plateau de Carignan et du village. Pylônes, clochers et bâtiments soulignent la présence humaine.

- 3e) Vue ouverte sur la vallée du Saint-Maurice. Les premiers indices du changement d'occupation du sol de la nature forestière à urbaine sont signalés par la présence des pylônes hydroélectriques au loin en arrière-scène. Sur la rive ouest, le rétrécissement de la rivière est marqué par l'escarpement rocheux.
- 3f) Sur la route de la rive ouest, faible qualité du bâti. La plupart de ces bâtiments bénéficient d'une vue ponctuelle sur la rivière.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Rive ouest de la rivière : Bâtiments résidentiels de faible qualité architecturale et de construction quelquefois artisanales. Signalisation presque absente rendant l'orientation difficile.
 - ❑ Rivière Saint-Maurice : Paysage et relief homogène engendrant une uniformité visuelle et une certaine monotonie, surtout du côté est de la rivière. Bruit occasionnel mais dérangeant du trafic routier de la route 155.
- b) Positives
 - ❑ Rivière Saint-Maurice : Présence d'îles servant de zone tampon entre la route et la rivière (créant une diversité).
 - ❑ Le parcours sinueux de la rivière, surtout dans le sud de l'unité, provoque un effet d'anticipation et de découverte visuelle dynamique.
 - ❑ Route 155 : Vues ponctuelles et ouvertes sur la vallée du Saint-Maurice. Séquences visuelles avec effet de surprise.
 - ❑ Le parcours sinueux de la route longeant la rivière occasionne des transitions brusques engendrant des contrastes agréables entre les divers types de paysage de l'unité.

Unité 4 – Du ruisseau de la Petite Pêche au ruisseau Vassale (FO)

Description générale

L'unité est caractérisée par son relief très dynamique ponctué d'escarpements rocheux, par la fermeture du paysage sur la rivière de même que par la densité de la végétation. Les escarpements rocheux deviennent des points de repères topographiques et caractérisent fortement la limite nord de l'unité. Malgré la proximité de la route en bordure de la rivière et du bruit inhérent du trafic routier, le caractère dominant de l'unité en est un de « nature intacte » résultant du sentiment d'inaccessibilité physique au paysage dû aux escarpements rocheux et à leur échelle ainsi qu'à la densité de la végétation. La proximité de la route face à ce relief accidenté et la majestuosité de la rivière confèrent au secteur une atmosphère similaire pour l'automobiliste. La limite visuelle de l'unité est reléguée aux rives immédiates de la rivière Saint-Maurice en un couloir étroit.

Vues

- 4a) Vue fermée vers le sud. La densité de la végétation, le parcours sinueux de la route et de la rivière ainsi que les arrière-scènes rapprochées engendrent une série de séquences visuelles qui donnent lieu à une ambiance de découverte et d'anticipation.
- 4b) Vue fermée vers le sud. Malgré la proximité de la 155, l'échelle et la forme du paysage immédiat confèrent un caractère de nature intacte et inaccessible que seuls les remblais non naturalisés de la route viennent trancher.
- 4c) Vue ouverte sur la dernière section de l'unité. À cet endroit, les escarpements rocheux laissent place à des collines verdoyantes et le champ visuel s'amplifie. La végétation uniforme conserve la même densité du début jusqu'à la fin de l'unité.
- 4d) Vue ouverte (panoramique) sur le plateau de Carignan. À remarquer l'escarpement rocheux sur la rive ouest, point de repère topographique qui marque le début de l'unité. La transition brusque entre ces deux unités produit un rythme et une séquence visuelle dynamique soutenant l'intérêt de l'observateur. L'ouverture du champ visuel et l'unité du végétal confèrent une continuité au paysage.
- 4e) Vue ouverte, proximité de l'arrière-scène et affleurements rocheux contrastants. Cette association projette un caractère de « nature intacte » de même qu'une impression d'un paysage sauvage et inaccessible.
- 4f) Vue ouverte vers le sud. La proximité de la rivière Saint-Maurice, le parcours sinueux de la route 155 assurent une séquence dynamique à un paysage homogène.

Impressions

- a) Négatives
 - Depuis la rivière Saint-Maurice : La proximité de la route et le bruit du trafic routier à certains endroits du parcours affectent la qualité de l'ambiance ainsi que l'expérience paisible d'un parcours nautique en milieu sauvage.
 - Les vues continuellement refermées au versant de la rivière et l'homogénéité du paysage conduisent quelquefois à une impression de monotonie.
- b) Positives
 - Le parcours sinueux et les paysages refermés de la route 155 entraînent des séquences visuelles dynamiques et un effet de découverte.
 - Depuis la rivière Saint-Maurice : Les éléments du relief offrent une bonne orientation et suscitent un intérêt de découverte toujours renouvelée.

Unité 5 – Ruisseau Vassale à la rivière Grosbois (FO)

Description générale

Les vues ouvertes au niveau de la rivière encadrant les infrastructures routières et des éléments anthropiques caractérisent cette unité. On y retrouve l'agglomération de Rivière-aux-Rats, quelques résidences, une scierie et un pont. Le relief est montagneux et onduleux et s'estompe graduellement en une série de bas plateaux et de plaines inondables à proximité de la rivière Saint-Maurice au profit de longs méandres. Le paysage est de type forestier et la végétation est dense et mixte. La route 155 est visible de la rivière à plusieurs endroits. Comme pour les unités précédentes, les frontières visuelles se limitent aux versants immédiats de la

rivière. De la route, les vues sont généralement fermées avec quelques ouvertures ponctuelles et filtrées.

Vues

- 5a) Vue ouverte vers le sud. On remarque le principal repère anthropique, le pont de Rivière-aux-Rats.
- 5b) Vue ouverte vers le sud. Le relief est composé de bas plateaux, surtout du côté de la rive est et de promontoires faisant fonction de points de repères topographiques.
- 5c) Vue ouverte vers le sud. On remarque la route 155 et la proximité de la rivière. L'échelle et le rapprochement des éléments marquants du paysage (densité de la végétation, promontoires) font en sorte que la rivière est reléguée à une présence visuelle secondaire.
- 5d) Vue de la scierie de Rivière-aux-Rats. Bien qu'occupant une superficie importante, la scierie est néanmoins peu visible de la route ou de la rivière grâce aux écrans visuels structurés par la végétation.

Impressions

- a) Négatives
 - Relief comportant peu d'éléments marquants ou distinctifs lequel, combiné à une végétation mixte et dense, engendre un paysage relativement homogène.
 - Le bruit du trafic routier de la route 155 interfère sur la qualité de l'expérience.
 - Les abords de la rivière à la hauteur de Rivière-aux-Rats sont peu aménagés et l'expérience visuelle peu mise en valeur. Présence constante du bruit et de poussières occasionnés par la circulation routière.
- b) Positives
 - Route 155 : Percées visuelles et vues ponctuelles sur la rivière.

Unité 6 – De la rivière Grosbois à la rivière des Bêtes Puantes (FO)

Description générale

Cette unité est caractérisée par son relief d'escarpements rocheux qui referme fortement le bassin visuel du cours de la rivière, notamment dans la section nord et par une végétation dense et mixte. Ce paysage de type forestier est marqué de quelques éléments bâtis principalement axés autour de deux hameaux : Grande-Anse et Olscamps. Dans la section entre Grande-Anse et Olscamps, le paysage s'ouvre quelque peu et les promontoires rocheux font place à une série de bas plateaux et de plaines inondables, surtout du côté est de la rive. Dans la section de Grande-Anse on compte deux îles, l'île aux Pierres et l'île aux Noix, qui instaurent une diversité dans le paysage. Compte tenu du rapprochement du relief, les frontières visuelles de l'unité sont limitées aux abords immédiats de la rivière à l'exception des secteurs de Grande-Anse et de Olscamps qui offrent des vues plus ouvertes.

La route est visible depuis la rivière à plusieurs endroits le long du parcours et cette proximité amène quelques éléments négatifs, notamment, le bruit du trafic routier particulièrement dans les environs du ruisseau à l'Oiseau et la vue de longs remblais non naturalisés. On note également un élément de discordance visuelle par la présence d'une carrière abandonnée. Les vues perçues de la route sont variées alternant entre fermeture et ouverture du paysage. Plusieurs escarpements rocheux sont visibles de la route; ils marquent fortement l'atmosphère des lieux et peuvent être considérés comme des repaires topographiques durant le trajet de La Tuque – Grand-Mère.

Vues

- 6a) Vue fermée dans la section nord de l'unité. Le paysage acquiert un caractère plus intimidant dominé par les escarpements rocheux (échelle et proximité). Le contraste de relief entre les falaises et la rive rend cette section particulièrement attrayante et saisissante.
- 6b) Vue fermée sur l'île aux Pierres. L'homogénéité du relief et de la végétation offre très peu de points de repères.
- 6c) Vue ouverte dans la section de Grande-Anse occasionnée par l'éloignement des promontoires rocheux et la présence de bas plateaux dans ce méandre.
- 6d) Vue de la rive ouest de la rivière. Malgré l'homogénéité de la végétation, cette section est intéressante par la modulation du relief (alternance de vides et de pleins).
- 6e) Éléments de discordance du paysage. On note la proximité de la route, les remblais non naturalisés et, à l'arrière plan, une carrière abandonnée.
- 6f) Depuis la rivière, vue fermée; la route devient alors un point de repère anthropique.
- 6g) Vue ouverte, en plongée, à l'extrémité nord de l'unité. L'ouverture soudaine sur la vallée du Saint-Maurice fait découvrir le cours d'eau. Dans ce secteur, l'intérêt du voyageur est maintenu par une séquence de perspectives semblables à chaque grande courbe.
- 6h) Vue ouverte (panoramique) dans la section de Grande-Anse ; linéarité marquée par la composition de plusieurs repères anthropiques (clocher d'église et repères d'escarpements rocheux au plan intermédiaire et à l'arrière plan).

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Éléments discordants du paysage, notamment la vue de la carrière abandonnée ainsi que la proximité, à certains endroits, de la route accompagnée du bruit constant de la circulation routière.
 - ❑ Homogénéité du relief et de la végétation ainsi que répartition des vues fermées.
- b) Positives
 - ❑ Parcours sinueux de la rivière accompagné d'une combinaison de fermetures et d'ouvertures du relief produisant une séquence dynamique et une atmosphère d'anticipation et de découverte du paysage.
 - ❑ Le relief accidenté, la densité de la végétation ainsi que l'absence d'implantation humaine d'importance confèrent un caractère de solitude et du paysage inexploré.
 - ❑ La présence d'îles marque un agréable changement de rythme face aux déplacements sur la rivière.

Unité 7 – De la rivière des Bêtes Puantes à la rivière Matawin (FO)

Description générale

Les principales caractéristiques de cette petite unité de paysage sont la fermeture du relief sur la rivière, la proximité des promontoires rocheux et le trajet curviligne de la route intégrée aux formes du relief. Les vues perçues de la route sont largement ouvertes et permettent une approche et une découverte progressives du paysage, facilitant l'orientation de l'observateur. C'est un paysage de type forestier mixte et dense, strié sur la rive est par la route et ne contenant aucun repère topographique ou anthropique. Dans ce secteur, les éléments du paysage (rivière, route et rives ouest et est) sont très rapprochés, conférant un caractère de couloir.

Vues

- 7a) Vues vers le nord. Le tracé curviligne de la route s'harmonise au relief. À l'arrière plan, la route disparaît vers la droite derrière une colline pour offrir ensuite une nouvelle séquence de découvertes à la sortie du prochain virage.

Impressions

- a) Négatives
- Sur les eaux de la rivière Saint-Maurice : Bruit quelque fois intense du trafic routier compte tenu de la proximité de la route.
 - Rive est de la rivière de moindre intérêt en raison de l'infrastructure routière et des remblais rarement naturalisés.
- b) Positives
- Approche progressive et séquentielle du paysage.
 - Esprit de découverte.
 - Proximité des éléments du paysage permettant de lire l'unité d'un seul coup d'œil.
 - Orientation facile.
 - Perception de calme.

Unité 8 – De la rivière Matawin à la rivière Mékinac (FO)

Description générale

Cette unité, de type forestier et semi-urbain, comprend la localité de Rivière-Matawin. De la rivière, les vues sont généralement ouvertes sur un relief moins prononcé que dans l'unité précédente. Entre l'île des Cinq et le nord de l'île Mékinac, la rivière est relativement étroite et très sinueuse. Le cours d'eau s'élargit à la hauteur de l'île Mékinac où la rivière altère sa direction à 90 degrés vers le sud. Le caractère de cette section de la rivière est cependant différent de celui de l'unité 4, où l'on retrouve un parcours semblable, car le relief est moins accidenté ce qui permet un élargissement du bassin visuel. De la route, les vues sont principalement concentrées à l'unité, et ce, particulièrement dans la section sud de l'unité. Vers le nord, la route qui longe la rivière procure des vues ponctuelles et ouvertes.

De la section de l'île des Cinq, il est possible d'apercevoir la rivière Saint-Maurice, une partie de sa vallée et le hameau de Rivière-Matawin. Comme dans toutes les unités précédentes, la végétation est mixte et dense. Les éléments de discordance visuelle sont également plus nombreux. Entre autres, on y retrouve une sablière, visible de la route et un coteau complètement dénudé de végétation (observable tant de la route que de la rivière) qui marquent radicalement le paysage.

Vues

- 8a) Vue ouverte sur le pont de Rivière-Matawin, deuxième repère anthropique traversant la rivière Saint-Maurice depuis le barrage de La Tuque.
- 8b) Vue ouverte vers le sud à la hauteur de l'île des Cinq et la route 155, implantée sur la rive est.
- 8c) Vue ouverte vers l'est qui fait découvrir la route 155, les éléments bâtis et les coteaux dénudés de végétation.
- 8d) Vue ouverte vers le sud. Contrastes entre les rives est et ouest de la rivière. Les lignes hydroélectriques sont des éléments discordants dans ce paysage.
- 8e) Vue ouverte vers l'est. Le champ visuel est limité par le relief et la densité de la végétation. Au premier plan, la route 155 et quelques habitations. Un paysage déstructuré et sans encadrement.
- 8f) Vue vers l'est du pont de la rivière Mékinac. Insertion discrète du pont dans le paysage. À ce point, la rivière s'élargit avant de continuer sa course vers le sud.
- 8g) Vue ouverte, en plongée, vers le nord à la hauteur de l'île des Cinq ; redécouverte de la rivière après un long passage de vues fermées.
- 8h) Exemple d'éléments architecturaux discordants à l'approche de Rivière-Matawin.
- 8i) et 8j) Entrée du village de Rivière-Matawin. Un paysage mal encadré, des marges de recul presque inexistantes et une mauvaise définition de l'espace font de cette approche un élément discordant dans le paysage.
- 8k) Vue ouverte au nord de l'île Mékinac. Élément discordant du paysage : un coteau dénudé de végétation visible tant de la route que de la rivière.
- 8l) et 8m) Vue de l'entrée de l'auberge Mékinac à la hauteur de l'île Mékinac. Seul endroit où l'on peut apercevoir la rivière Saint-Maurice à travers des vues filtrées. L'accès physique à la rivière demeure toutefois limité.
- 8n) Vue ouverte vers le sud : rivière Saint-Maurice et pont de la rivière Matawin.
- 8o) Vue fermée de la rive ouest du Saint-Maurice à la hauteur de la réserve faunique du Saint-Maurice. Un paysage très fermé, sans référence visuelle au cours d'eau.

Impressions

- a) Négatives
 - Entrée de village mal encadrée et définie. Aucun intérêt visuel.
 - De la rivière, le bruit du trafic routier s'ajoute aux éléments de discordances visuelles.
 - Rive est de la rivière peu ou mal aménagée, de moindre intérêt visuel.

b) Positives

- Section de la rivière Saint-Maurice à la hauteur du Rocher de la Cuisse et au sud du pont. La rivière Matawin est sinueuse et étroite ; l'absence de vues directes sur la route 155 suggère un caractère sauvage et d'évasion.

Unité 9 – De la rivière Mékinac à la rivière à la Pêche (FO, BSU)

Description générale

Dans la section de Saint-Roch-de-Mékinac, on observe un relief formé de plateaux du côté est de la rivière et, en contraste, un relief onduleux le long de la rive ouest. Vers le sud de l'unité, le relief est majoritairement ondulé. Comme partout ailleurs, la végétation est dense et mixte et le type de paysage est qualifié de forestier et semi-urbain. De la route, les vues sont généralement fermées, à l'exception de quelques percées ponctuelles et quelques vues filtrées dans le village de Saint-Roch-de-Mékinac. Les liens visuels avec la rivière sont rares et l'accès physique à la rivière est également limité. La vue ouverte en plongée à la sortie du village, en direction nord, sur la vallée du Saint-Maurice et les promontoires rocheux constituent les moments forts de la traversée de l'unité. Pour un observateur en embarcation sur la rivière, les vues sont généralement ouvertes car à cet endroit le Saint-Maurice s'élargit. Le paysage ne présente cependant pas d'élément distinctif puisque le relief et la végétation sont homogènes avec absence de séquence visuelle dynamique.

Vues

- 9a) Vue du terrain de camping sur la rive est de la rivière près de Saint-Roch-de-Mékinac. Les berges sont parsemées de petits quais individuels.
- 9b) Vue ouverte d'intérêt exceptionnel en plongée de la vallée du Saint-Maurice à la sortie nord du village de Saint-Roch-de-Mékinac. La profondeur du champ visuel est importante et on retrouve des repères topographiques marquants (promontoires).
- 9c) Vue filtrée de la rivière à l'entrée de Saint-Roch-de-Mékinac. L'accès visuel de même que l'accès physique au Saint-Maurice sont limités de part et d'autres du village.
- 9d) Entrée du village de Saint-Roch-de-Mékinac. Un paysage déstructuré. Faibles marges de reculs, amalgame de bâtiments résidentiels et commerciaux sans qualité architecturale.
- 9e) Vue fermée, typique de l'ensemble de l'unité ; aucun lien visuel avec la rivière. La perspective soutenue par le couvert végétal dense et la linéarité de la route, donne sur l'entrée d'un terrain de camping.

Impressions

a) Négatives

- Entrées du village de Saint-Roch-de-Mékinac. Un paysage déstructuré, sans aucun lien à la rivière.
- Terrain de camping de Saint-Roch. Accessibilité visuelle et physique à la rivière limitée.
- Route 155 : Les vues principalement fermées; absence de relation avec la rivière.
- Rivière Saint-Maurice : Les berges, surtout dans la section de Saint-Roch-de-Mékinac, sont aménagées sans respect écologique et sans souci de la qualité visuelle perçue de la rivière.

b) Positives

- Sortie nord du village de Saint-Roch-de-Mékinac. Vue ouverte en plongée avec effet de surprise offrant une lecture complète du paysage régional.

Unité 10 – De la rivière à la Pêche au lac Olscamp

Description générale

À partir de la côte à Doucet, la rivière s'élargit considérablement et prend l'aspect d'un lac linéaire plutôt que d'un cours d'eau. Elle est bordée par un relief accidenté d'escarpements rocheux. L'ensemble compose un paysage d'un grand intérêt visuel.

Sur la rive ouest, on retrouve le village de Saint-Jean-des-Piles qui conserve encore aujourd'hui son caractère rural. Les entrées du village sont bien définies et l'approche par le sud présente un tableau agréable composé du village en avant plan et de la vallée du Saint-Maurice avec ses escarpements en arrière plan. On y retrouve également une halte routière et un belvédère aménagés de façon à offrir une vue panoramique de la vallée et du village de Grandes-Piles implanté sur la rive opposée. L'établissement humain s'insère bien dans le paysage tandis qu'au nord, on retrouve quelques petites concessions agricoles puis l'entrée du parc de la Mauricie.

Sur la berge est, le village de Grandes-Piles est situé en retrait et en contrebas de la route 155. Les approches du village diffèrent considérablement de Saint-Jean-des-Piles et présentent un paysage davantage déstructuré.

Les intersections des rues transversales avec la route principale sont mal définies et à cause de la vitesse de déplacement sur la route 155 l'orientation y est plus difficile. Par contre, le noyau du village disposé en escalier sur la pente, présente un caractère rural et une image agréable. Depuis la marina et le quai, il est possible d'apercevoir l'ensemble de l'unité paysagère. De ce point, on découvre la rive opposée où ressortent des résidences de haute gamme dont les rives sont complètement déboisées. Compte tenu de la faible capacité d'absorption du paysage, ce genre de pratique risque de produire, à moyen ou long terme, une altération irrémédiable du caractère original du paysage.

Au nord de Grandes-Piles se trouve la seule halte routière entre ce village et La Tuque. On retrouve quelques vestiges de la période du flottage de bois notamment sous la forme de rampes de déversement.

Vues

- 10a) Vue ouverte vers le sud. Début de l'élargissement de la rivière.
- 10b) Vue ouverte (panoramique) à la hauteur de la côte à Doucet. Premiers promontoires en guise de repères topographiques.
- 10c) Vue de Saint-Jean-des-Piles
- 10d) Vue de Grandes-Piles. Le clocher de l'église, un point de repère anthropique, est très présent depuis la rivière ou la route.
- 10e) Vue panoramique de la vallée vers le nord à partir du quai de Grandes-Piles.
- 10f) Développement résidentiel au sud de Saint-Jean-des-Piles. Proximité des bâtiments des rives et déboisement exagéré qui conduisent à des cicatrices dans le paysage en raison de sa faible capacité d'absorption.

- 10g) Vue ouverte (panoramique) du village de Saint-Jean-des-Piles et de la vallée du Saint-Maurice. À l'exception de quelques éléments discordants, la mise en scène est harmonieuse.
- 10h), 10i) Vue panoramique de la vallée du Saint-Maurice et du village de Grandes-Piles à partir du belvédère de Saint-Jean-des-Piles.
- 10j) Vue ouverte du paysage agroforestier au sud de Saint-Jean-des-Piles. Les vues de la rivière sont limitées à quelques percées.
- 10k) Vue panoramique vers le nord à partir de la halte routière de la route 155.
- 10l), 10m) Entrée du village de Grandes-Piles sur la route 155. La signalisation est ambiguë et on note une mauvaise définition de l'espace entraînant une confusion.
- 10n) Vue fermée au sud de l'unité. Le regard est dirigé vers l'arrière plan et laisse entrevoir un changement de relief.

Impressions

- a) Négatives
 - Entrée du village de Grandes-Piles. Paysage déstructuré et signalisation ambiguë.
 - Développement résidentiel au sud de Saint-Jean-des-Piles. Déboisement et implantation en bordure de rive altérant le paysage.
 - Absence d'aménagement et piètre qualité du belvédère de Saint-Jean-des-Piles.
 - Aspect de la halte routière de la route 155 (MTQ).
- b) Positives
 - Paysage d'un grand intérêt visuel
 - Harmonie entre le cadre bâti et le paysage
 - Séquences visuelles et rythmes dynamiques
 - Caractère rural et accueillant

Unité 11 – Lac Olscamp au pont des Piles (FO,BSU)

Description générale

Cette unité visuelle offre de la rivière, des vues ouvertes sur un relief densément boisé, et ce, surtout du côté est. Ce même relief ondulé est formé de collines et de plateaux. Cette unité constitue également la zone de transition entre le massif Laurentien au nord et la plaine du Saint-Laurent au sud. De la route, les vues sont fermées à l'exception de la traversée du pont des Piles. L'occupation du sol est constituée de quelques éléments bâtis (résidences et villégiature) du côté ouest de la rivière et de quelques petites entreprises longeant la route 155. De la rivière il est possible de discerner, par l'entremise de vues ouvertes, le clocher de l'église de Grandes-Piles et le pont des Piles. Comme pour l'unité précédente, la rivière Saint-Maurice prend plutôt l'aspect d'un lac que celui d'un cours d'eau (réservoir de Grand-Mère).

Vues

- 11a) Vue ouverte vers le nord. À remarquer les repères anthropiques sous la forme du clocher de l'église de Grandes-Piles.

- 11b) Aménagement typique de cadre bâti de la rive ouest de cette unité. Contrairement à l'unité précédente, les résidences respectent une certaine marge de recul des berges. Cette disposition confirme que malgré le fait que le paysage soit transformé, il n'en résulte aucun impact négatif sur le paysage.
- 11c) Vue ouverte vers le sud laissant paraître le pont des Piles. La simplicité des lignes du pont et le contraste entre le paysage naturel et sa structure font qu'il s'intègre de façon harmonieuse dans le paysage.
- 11d) Percée visuelle au sud de Saint-Jean-des-Piles. Le développement résidentiel menace les accès visuels et physiques à la rivière.
- 11e), 11f) Vues fermées typiques de la route 155 sur la rive est de l'unité. On remarque le changement de relief à l'approche de Grandes-Piles.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Route 155 : Vues fermées et relief plat sans rythme et sans dynamisme. Paysage monotone.
 - ❑ Chemin du parc national (rive ouest) au sud de Saint-Jean-des-Piles : Accès visuel et physique à la rivière limité et sous-exploité, ce qui entrave également l'accès visuel au paysage de la rive opposée.
- b) Positives
 - ❑ Caractère sauvage de la rive est de la rivière.
 - ❑ Paysage tranquille et absence de bruit du trafic routier.
 - ❑ Vues ouvertes et repères anthropiques intéressants (clocher d'église de Grandes-Piles et pont des Piles).

Unité 12 – Saint-Georges (FO, AGFO)

Description générale

Cette unité comprend le territoire au nord de Saint-Georges jusqu'à la pépinière provinciale de Grandes-Piles et au sud jusqu'à la limite nord-est de Shawinigan-Sud. Elle est caractérisée par un relief de plateaux et de collines et l'occupation du sol comprend les éléments agroforestiers, agricoles, industriels et semi-urbains. Contrairement aux unités précédentes celle-ci ne longe pas la rivière mais due à son relief, il est possible d'apercevoir une partie de la vallée du Saint-Maurice. Les vues sont principalement ouvertes et panoramiques à l'exception des environs de Saint-Georges où les vues fermées sont prédominantes. Comme dans bien des cas, les entrées du village de Saint-Georges reflètent un paysage déstructuré, utilitaire, où les limites de la route et des terrains sont mal définies.

Vues

- 12a) Vue fermée à l'intersection des routes 155 et 157. Le champ visuel est restreint mais il est possible d'apercevoir le clocher de l'église de Saint-Georges à l'arrière plan.
- 12b) Vue panoramique vers l'est, de la 35e avenue, sur un paysage agroforestier et industriel. L'usine ALCAN de Shawinigan est visible à l'arrière plan. Bien qu'étant un élément et un point de repère anthropique important dans le paysage, sa présence est compatible avec le reste du paysage. En effet, ses dimensions et son emplacement, à partir du point d'observation, font en sorte que l'usine reprend les volumes des collines avoisinantes

avoisinentes visibles à l'arrière et qu'elle s'intègre bien au paysage.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Approches et entrées du village de Saint-Georges. Les espaces et les limites entre les terrains publics/privés sont mal définis. Les espaces sont déstructurés et on y voit un amalgame de bâtiments commerciaux et résidentiels qui résultent en un espace mal défini.
- b) Positives
 - ❑ Vues panoramiques sur paysage vallonné et agroforestier.
 - ❑ Découverte progressive de la vallée du Saint-Maurice.
 - ❑ Éléments industriels bien intégrés au paysage régional et très représentatif de l'histoire de la région.

Unité 13 – Grand-Mère (FO, URB, AGFO)

Description générale

La densité du tissu urbain fait en sorte que l'accès visuel à la rivière demeure confiné aux abords du barrage de Grand-Mère, du pont Desaulniers et de la 2^e avenue. De la rive est, la rivière n'est visible qu'à l'approche du pont Desaulniers. Les éléments significatifs de cette unité sont le barrage de Grand-Mère et l'usine de pâtes et papiers dont l'entrée principale rappelle l'histoire de cette industrie dans la région. L'élément majeur de discordance visuelle est sans doute le chantier de construction pour la construction de la centrale qui est visible de la 2^e avenue et de la rivière. Malgré ce fait, la vue ouverte sur le chantier dessine une image impressionnante et renvoie à l'histoire et à la présence de l'industrie dans la région. De la rivière, les éléments les plus marquants dans un paysage qui autrement serait ordinaire sont : la nature anthropique, particulièrement le pont de chemin de fer, la carrière active servant aux travaux du barrage et la vue du barrage et des industries en aval de celui-ci.

Vues

- 13a) Vue ponctuelle du pont Desaulniers et d'une partie des installations de l'usine de pâtes et papiers.
- 13b) Vue ouverte vers le nord à la hauteur de la Pointe aux Ormes. La rive est densément boisée contrairement à la rive ouest sur laquelle on retrouve un secteur résidentiel.
- 13c) Vue ouverte à la hauteur de la Pointe à Simard montrant au loin la cicatrice causée par la carrière servant aux travaux du barrage de Grand-Mère.
- 13d) Vue ouverte du barrage de Grand-Mère. Malgré la proximité du chantier de construction, cette section de l'unité conserve un certain caractère imposant par la présence des infrastructures industrielles et hydroélectriques qui rappelle l'histoire de la région et son évolution.
- 13e) Vue filtrée sur le barrage et le chantier de construction de Grand-Mère à partir de la 2^{ième} avenue.
- 13f) Vue de l'entrée principale de l'usine de pâtes et papiers. Le bâtiment à gauche renvoie aux origines de l'industrie régionale.

Impressions

- a) Négatives
 - Paysage homogène et monotone dans la section sud de l'unité.
 - Cicatrice dans le paysage causée par la carrière du chantier du barrage de Grand-Mère.
- b) Positives
 - Vues impressionnantes du barrage et du chantier de construction, surtout du point de vue de la rivière.

Unité 14 – Section de l'île des Hêtres (FO,URB)

Description générale

Cette section est caractérisée par la densité du boisé, surtout sur la rive est de la rivière, par son relief plat et par l'implantation du cadre bâti sur la rive ouest. Le cadre bâti consiste en un secteur résidentiel mineur dont la plupart des demeures font face à la rivière. L'accessibilité visuelle et physique à la rivière dans cette section est limitée en raison des résidences privées longeant la rive. Au sud de l'unité, on retrouve le haut des rapides des Hêtres et le début du développement d'un secteur de villégiature. Le paysage ne comporte aucun point d'intérêt exceptionnel et aucun élément discordant majeur. Le caractère de l'unité pourrait être décrit comme étant reposant.

Vues

- 14a) Vue ouverte vers le nord de l'unité. On remarque les résidences sur la rive ouest de la rivière. Les limites visuelles de l'unité sont définies par le relief plat et la densité importante du boisé.
- 14b) Vue ouverte vers le sud. Ici le paysage se referme sur la rivière à la hauteur de l'île des Hêtres. Au centre, on découvre une section des rapides des Hêtres.

Impressions

- a) Négatives
 - Paysage sans grand intérêt
 - Homogénéité de la végétation et du relief en font un paysage quelque peu monotone
- b) Positives
 - Section sud de l'unité aux rapides des Hêtres : On note la fermeture du paysage et la présence des rapides qui font de cette section un point d'intérêt.

Unité 15 – Îles des Hêtres et Shawinigan (FO, AGFO,URB)

Description générale

Cette unité regroupe les secteurs de Shawinigan et de Shawinigan-Sud ainsi que leurs environs et le corridor visuel à l'est de la route 55. L'occupation du sol est dominée par les éléments urbains et industriels quoique qu'on y retrouve quelques éléments agroforestiers et de villégiature. Le relief est généralement plat et se projette en pentes douces vers la rivière Saint-Maurice. Comme pour la plupart des unités au sud de Grandes-Piles, la rive est de la rivière est moins urbanisée et comprend une végétation mixte et dense plus importante que la rive opposée, à l'exception de celle de Shawinigan-Sud. Sur la rivière, la section nord de l'unité regroupe un nombre d'îles sur lesquelles on trouve de nombreux chalets.

Les vues sont ouvertes et donnent sur un milieu agroforestier à l'est et un décor industriel et urbain sur la rive ouest. Les éléments anthropiques abondent et on note la présence significative, et presque constante, de la tour de la Cité de l'énergie et du site de l'usine ALCAN. Les émanations atmosphériques sont souvent irritantes et peuvent être considérées comme un inconvénient. Dans le même secteur, on retrouve un site industriel abandonné visible des îles Marchesseault et de la rivière. Une observation plus approfondie révèle que ce site est effectivement une sorte de cimetière industriel où l'on retrouve les vestiges du passé de Shawinigan mais qui semble maintenant servir de dépotoir durant le démantèlement des sites industriels désuets. Ce paysage contraste de façon étonnante avec le paysage de villégiature des îles sur la rive opposée et avec le paysage urbain de la péninsule de Shawinigan. De la route, la rivière Saint-Maurice est très peu visible à l'exception des rues longeant le bassin supérieur en amont du barrage, du chemin longeant la baie de Shawinigan en aval du barrage et de la promenade du capitaine de Shawinigan-Sud. Une vue panoramique impressionnante du bassin entier et de la région est possible du belvédère Lambert à Shawinigan-Sud. Les environs de la Cité de l'énergie offrent un caractère plaisant, touristique et récréatif d'une qualité industrielle et urbaine cohérente. Par contre, le secteur du boulevard Royal au nord de la ville projette un paysage urbain disloqué et désorganisé. Outre le site de l'usine ALCAN, le secteur est composé d'une collection de terrains vacants, de centres commerciaux, de petits commerces et de résidences. Les façades donnant sur le boulevard sont formées presque uniquement de stationnements aux dimensions exagérées et par une abondance de signalisation et d'affiches commerciales, ce qui constitue une véritable pollution visuelle. La transition entre le milieu résidentiel des environs de la rue Saint-Marc et le boulevard Royal est brusque et déconcertante pour l'observateur. La situation se répète, mais à moins grande échelle, au nord de ce secteur sur le boulevard des Hêtres. Ici, le paysage est également déstructuré et on compte un bon nombre de petits commerces dispersés parmi les secteurs résidentiels longeant la route. De la rive gauche de la baie de Shawinigan, les vues sont généralement fermées avec quelques ouvertures ponctuelles. On compte un petit nombre de résidences dont quelques-unes semblent être de fabrication artisanale. De la route 55, le paysage est constitué presque uniquement d'éléments agroforestiers et de quelques résidences bordant la voie de services et entourées de friche.

Vues

- 15a) Vue fermée des rapides de l'île des Hêtres. Un paysage calme et de villégiature.
- 15b) Vue fermée de la rive est de l'île des Hêtres et de quelques chalets.
- 15c) Vue ouverte de la rive ouest de la rivière vers le sud. On remarque le site de l'ALCAN (cheminées) ainsi que les vestiges d'un site industriel désuet. À l'arrière plan, la tour de la Cité de l'énergie qui est le repère anthropique dominant de la région.
- 15d) Vue rapprochée sur le site industriel au nord de la ville.
- 15e) Vue ouverte sur la ville de Shawinigan à la hauteur de l'île Marchesseault (à l'avant plan). Un contraste intéressant entre le paysage de villégiature de l'île et le site industriel de la rive opposée.
- 15f) Vue ouverte vers le nord-est du secteur de la promenade du Saint-Maurice. À gauche, au plan intermédiaire, on remarque l'île Banane.
- 15g) Vue ouverte de la route longeant la rive gauche de la baie de Shawinigan.
- 15h) Vue ouverte du barrage de Shawinigan. Un caractère industriel bien conservé et une topographie impressionnante sous la forme des chutes de Shawinigan.
- 15i) Vue fermée vers le sud à la hauteur de la baie de Shawinigan. Le paysage à caractère urbain et industriel est abandonné pour un relief plus accidenté et un paysage qui semble moins accessible.
- 15j) et 15k) Paysage urbain et industriel en amont du barrage. L'organisation spatiale ainsi que le contraste des divers éléments (anthropique/naturel, industriel/résidentiel/commercial, forestier/urbain/villégiature) en font un paysage bien défini, agréable et aux multiples caractères.
- 15l) Vue filtrée et perspective de la promenade.
- 15m) Vue ouverte vers le nord sur les îles Marchesseault et le site industriel en amont de la péninsule.
- 15n) Vue ouverte vers le nord à la hauteur de la promenade du capitaine de Shawinigan-Sud. De ce point d'observation, le paysage projette un caractère de villégiature et de nature intacte.
- 15o) Vue panoramique en plongée à la hauteur du belvédère Lambert. Un paysage complexe aux caractères multiples qui révèle l'histoire et l'héritage de la région.
- 15p) Vue panoramique du bassin du barrage. Un paysage complexe à caractère urbain et récréotouristique.
- 15q) Vue ponctuelle vers l'est. Un paysage de friche et semi-urbain sans intérêt visuel.
- 15r) Vue typique de la route sur la rive gauche de la baie de Shawinigan. Les vues sont essentiellement fermées avec quelques ouvertures ponctuelles sans grand intérêt visuel.
- 15s) Vue ouverte vers le sud du secteur du boulevard Royal. Un paysage déstructuré.
- 15t) Vue du site industriel au nord de Shawinigan. À l'arrière plan, la vallée et la rivière Saint-Maurice. Désuet en majorité, ce site semble servir de cimetière industriel.

Impressions

- a) Négatives
- ❑ Secteur du boulevard Royal : Paysage urbain et industriel complètement déstructuré.
 - ❑ Secteur industriel au nord de Shawinigan : Secteur industriel sans doute jadis important, relégué au rôle de dépotoir et de friche industrielle.
 - ❑ Corridor de la route 55 : Collection de bâtiments résidentiels, de friche et concessions agroforestières. Intérêt visuel négligeable compte tenu de ces éléments et du relief homogène.
 - ❑ Corridor du boulevard des Hêtres. Paysage déstructuré.
 - ❑ Site industriel ALCAN. Présence d'émanations atmosphériques irritantes qui sont considérées comme un inconvénient.
- b) Positives
- ❑ Bassin de Shawinigan/secteur de la Cité de l'énergie : Paysage complexe et structuré. Harmonie entre les divers éléments industriels, urbains, résidentiels et récréatifs.
 - ❑ Secteur des îles des Hêtres et Marchesseault : Paysage de villégiature.
 - ❑ Shawinigan-Sud : Vue imprenable de la région sur le belvédère Lambert. Caractère de villégiature et vue sur un paysage d'apparence intacte à la hauteur de la promenade du capitaine.

Unité 16 – Rivière Bernier à la pointe aux Baptêmes (FO, AGOFO, BSU)

Description générale

Cette unité est formée de paysages agroforestiers et d'un cadre bâti semi-urbain, surtout localisé aux intersections des rangs principaux. Le massif laurentien, situé au nord depuis La Tuque, fait maintenant place à la plaine du Saint-Laurent. Cette transition se reflète par un ensemble de plateaux très peu ondulés qui caractérise cette unité. De la route 55, les vues sont ouvertes sur les régions plus au nord et à l'ouest. Sur les routes secondaires de la rive est du Saint-Maurice, les vues sont généralement semblables à l'exception des abords de la rivière. À cet endroit, les vues sont fermées par le même type de végétation dense que l'on rencontre partout sur les rives de la rivière. Au sud de l'unité se situe le barrage de La Gabelle qui, contrairement aux barrages précédents, n'est visible que de la rivière. C'est également à cet endroit qu'on retrouve le site d'une exposition éphémère de *land art* (Cime et racines). De la rivière, la section en amont du barrage est composée de vues ouvertes sur une partie du territoire agroforestier et de vues fermées à l'approche des Chutes à Madeleine. En aval, les vues sont également fermées, encadrées par une végétation dense où les rives sont caractérisées par une série d'escarpements qui présente des traces de glissement de terrains.

Vues

- 16a) Vue ouverte sur le paysage agroforestier sur la rive ouest. Le relief est formé de plateaux dont certains rejoignent la rivière en pentes douces.
- 16b) Vue fermée à l'approche des Chutes à Madeleine. À l'exception du pont de chemin de fer visible à l'arrière plan et du barrage de La Gabelle, le paysage est libre d'éléments anthropiques lui conférant un caractère de nature intacte.
- 16c) Vue fermée en aval du barrage de La Gabelle. Ce type de vues ainsi que le caractère intact du paysage se retrouvent au long de ce parcours jusqu'aux rapides des Forges.
- 16d) Vue fermée au sud de l'unité. Le paysage se referme sur la rivière depuis le barrage de La Gabelle et des rives du Saint-Maurice qui sont caractérisées par des escarpements. Sur la rive est, on remarque les signes d'un glissement de terrain.
- 16e) Glissement de terrain au sud de l'unité.
- 16f) Droit de passage d'un pipe-line dans le secteur de la pointe aux Baptêmes
- 16g) Vue panoramique sur un paysage agroforestier. Le relief est formé de plateaux et de quelques valons.
- 16h) Approches du site par la rive ouest de l'exposition de land art au barrage de La Gabelle. Malgré la présence d'une résidence, le paysage demeure essentiellement à caractère utilitaire.
- 16i) Approche du barrage de La Gabelle par la rive est. Les vues sont fermées et l'apparition du barrage à l'amorce d'une courbe est bienvenue dans un paysage relativement monotone.
- 16j) Vue fermée vers l'ouest dans le secteur de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'intersection de la route 157 et du chemin d'accès au barrage de La Gabelle. Un paysage semi-urbain, une concentration de secteurs résidentiels et commerciaux à l'intersection ainsi qu'une absence de signalisation en font un paysage déstructuré et sans intérêt.
- 16k) Vue ouverte et caractéristique du paysage agroforestier, en direction ouest, sur le rang Saint-Louis.

Impressions

- a) Négatives
 - L'implantation du cadre bâti (résidences et petits commerces), surtout à l'intersection des artères principales, est déstructurée et ses limites sont mal définies. Bien que la transition entre la zone bâtie et le paysage agroforestier environnant soit progressive, cette transition présente un paysage au relief homogène qui donne suite à un paysage monotone et sans intérêt visuel.
 - Route 55 : Paysage homogène de type agroforestier composé de friche et d'un secteur à l'ouest. Ainsi, l'implantation du cadre bâti est insérée de façon presque aléatoire. Le manque de points d'intérêts majeurs conjugué à la vitesse de déplacement élevée fait en sorte que le paysage ne présente aucun intérêt.
- b) Positives
 - Rivière Saint-Maurice : Caractère intact du paysage surtout au sud de l'unité. La transition entre un paysage ouvert agroforestier et un paysage fermé de végétation dense et de rives escarpées provoque une séquence visuelle dynamique qui suscite l'intérêt.

Unité 17 – Secteur de Saint-Louis-de-France (AGFO,AGRO,BSU)

Description générale

Bien que cette unité ne soit pas située dans la zone immédiate de la rivière Saint-Maurice, elle est insérée à la présente analyse puisque qu'elle comprend une route d'accès, le rang Sainte-Marguerite, par laquelle nous pouvons accéder au rang Des Chenaux longeant la vallée de la rivière. La description de l'unité se résume aux faits énoncés dans la description de l'unité précédente. Elle est composée d'un paysage de type agroforestier et agricole et d'un cadre bâti semi-urbain. Dans la section est de l'unité, les vues sont ouvertes et se referment dans les environs de la rivière Saint-Maurice. Elle est également la seule unité par laquelle l'accès visuel à la rivière n'est pas possible.

Unité 18 – Pointe aux Baptêmes aux rapides des Forges (BSU, AGFO, FO)

Description générale

Cette unité marque le début de l'urbanisation du paysage. Outre le cadre bâti, elle présente également un paysage de type agricole. De la rivière, les vues sont généralement fermées, encore une fois, par une végétation opaque. Les traces d'une urbanisation un peu plus dense sont discernables sous la forme de quelques résidences permanentes et de villégiature. Le caractère du paysage, de la perspective de la rivière, peut se résumer comme étant de villégiature. Le parcours est encadré par un relief refermé sur la rivière et par une végétation dense et homogène, qui forme un paysage tranquille sans aucune séquence visuelle ou rythme dynamique. De la route, le paysage est composé d'un cadre bâti semi-urbain offrant peu de variété.

Vues

- 18a) Vue fermée à la hauteur des rapides des Forges. Un paysage de végétation dense et homogène et le parcours peu sinueux de la rivière font en sorte que le trajet peut être qualifié de tranquille, sans éléments dynamiques.
- 18b) Premiers signes d'une urbanisation plus accentuée. Résidences permanentes et de villégiature. Puisque le paysage environnant est homogène et sa capacité d'absorption est faible, la présence de ces éléments ainsi que leur proximité de la rivière en font des éléments discordants.
- 18c) Vue ouverte sur un paysage agricole. Malgré les apparences, ce type de paysage n'est pas prédominant et risque peut-être de disparaître sous les pressions de l'urbanisation.
- 18d) Vue en contre-plongée des Vieilles Forges du Saint-Maurice.

Impressions

- a) Négatives
 - Paysage semi-urbain quelque peu déstructuré.
 - Faible capacité d'absorption du paysage des rives du Saint-Maurice. L'implantation de bâtiments, l'absence de marges de reculs et les façades ouvertes sur la rivière entraînent une dichotomie dans le paysage.
- b) Positives
 - Tranquillité du paysage de la perspective de la rivière.

Unité 19 – Rapide des Forges à la Pointe au Diable (BSU,AGFO)

Description générale

On retrouve dans cette unité les signes évidents d'une urbanisation soutenue. Contrairement à l'unité précédente, cette urbanisation s'approprie les rives du Saint-Maurice de façon plus marquée. En effet, on note la présence de terrains de golf, de résidences de dimensions appréciables ayant pignon sur la rivière et du quartier résidentiel de la Pointe au Diable. Cette appropriation de la rivière par les riverains altère le caractère naturel pour refléter l'image d'un milieu plus domestique et urbain. L'occupation mixte du sol en bordure de la rivière ainsi que les alternances entre des vues ouvertes et fermées contribuent à la projection de séquences visuelles dynamiques et rythmées. Par contre, hors des secteurs bordant la rivière, l'absence d'éléments marquants et le caractère déstructuré du paysage se concrétisent par une série de secteurs résidentiels et commerciaux dont les limites sont mal définies.

Vues

- 19a) Vue fermée en amont de la Pointe à Poulin. Ici, le parcours de la rivière est plus sinueux. Cet élément, combiné à la fermeture du paysage, suscite une volonté de découverte.
- 19b) Vue de terrain de golf dans le secteur de la Pointe à Poulin. La vue de ce terrain de golf situé de chaque côté de la rivière est inusitée, d'autant plus qu'il apparaît immédiatement après une courbe. Cet élément anthropique est également le premier signe de l'urbanisation des rives de la rivière.
- 19c) Vue fermée des résidences de la Pointe au Diable.
- 19d) Vue du type de résidence dans la section de la Pointe à Forsyth.
- 19e), 19f) Vues fermées du secteur nord du Parc Isabeau qui offre un paysage déstructuré et mal défini. La complexité d'un tel paysage et l'absence d'éléments marquants rendent l'orientation difficile.

Impressions

- a) Négatives
 - Secteur nord du Parc Isabeau : Déstructuré, dont les limites sont mal définies. Paysage sans intérêt et monotone.
 - Rivière Saint-Maurice : Implantation de résidences sur les rives de la rivière. Discordance visuelle due à la faible capacité d'absorption du paysage.
- b) Positives
 - Rivière Saint-Maurice : L'occupation mixte du sol en bordure de la rivière ainsi que les alternances de vues ouvertes et fermées donnent un rythme et des séquences visuelles dynamiques.
 - Caractère urbain et domestique des rives.

Unité 20 – Pointe au Diable au secteur Saint-Patrick (URB)

Description générale

Cette unité est caractérisée par des vues ouvertes, de la rivière, sur les secteurs urbanisés de la ville de Trois-Rivières. De plus, vers le sud, se dessinent des installations industrielles en bordure du Fleuve Saint-Laurent. Le Saint-Maurice s'élargit considérablement à la hauteur du secteur De Normanville. En amont du Pont de l'autoroute 40, l'occupation du sol est de type bâti/résidentiel tandis qu'à l'extrémité sud de l'unité, on distingue une occupation mixte par la présence d'infrastructures industrielles. La rivière n'est pas perceptible de la route à l'exception de quelques quartiers résidentiels notamment dans le secteur de Normanville et du secteur au nord du pont de l'autoroute 40 sur la rive est.

Vues

- 20a) Vue ouverte sur la rive est de la rivière.
- 20b) Vue sur les infrastructures routières de Trois-Rivières. À l'arrière plan, on remarque les premiers indices du secteur industriel.
- 20c) Vue du secteur de Normanville sur la rive ouest.
- 20d) Élément discordant. Entrepôt de l'Hydro-Québec à la sortie d'un quartier résidentiel.
- 20e) Vue filtrée de la rivière au nord du quartier De Normanville sur la rive est.

Impressions

- a) Négatives
 - ❑ Accès visuel et physique à la rivière limité, surtout sur la rive est.
- b) Positives
 - ❑ Paysage urbain. La présence des îles au sud incite à la découverte.

Unité 21 – Secteur des îles (URB)

Description générale

Cette unité comprend les îles Saint-Christophe, Caron et Saint-Quentin. Elle est caractérisée par une occupation du sol mixte. Les secteurs résidentiels sont concentrés sur la rive ouest, au nord du pont Duplessis et sur la rive est. Sur les trois îles au sud, sur la rive est, on y retrouve un secteur industriel désaffecté. L'occupation du sol est mixte. En effet, on compte des activités de villégiature, récréatives et un site industriel important sur l'île Caron. Les vues sont ouvertes et la profondeur du champ à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice et du fleuve Saint-Laurent se prolonge à la rive sud du fleuve. On retrouve également une marina. Parmi les îles, certaines offrent une perspective intéressante, particulièrement par des vues fermées.

Vues

- 21a) Vue ouverte de la section de l'île Caron et de la rive est de la rivière. Cette section est intéressante par son amalgame d'infrastructures industrielles, de quais de plaisance utilitaires et d'îles densément boisées.
- 21b) Vue ouverte (panoramique) sur les industries lourdes de l'île Caron. Malgré son échelle, cette structure s'intègre bien au paysage à cause de sa position limitée à l'île Caron et de l'ouverture du paysage avoisinant. Les émanations atmosphériques sont néanmoins un inconvénient.
- 21c) Vue ouverte sur un ensemble résidentiel sur la rive est du Saint-Maurice. À l'avant plan, on remarque les vestiges du passé par les berges aménagées pour fins industrielles.
- 21d) Vue fermée de la section de rivière entre l'île Caron et la rive est du Saint-Maurice. À droite, on retrouve les installations industrielles de l'île Caron. À gauche, figure un amalgame de quais de plaisance, de résidences et d'anciens sites industriels aujourd'hui transformés. La complexité du paysage augmente sa capacité d'absorption. Malgré l'incompatibilité normalement associée à un tel regroupement d'éléments opposés, l'ambiance de cette section est dynamique et intéressante.
- 21e) Secteur entre les îles Saint-Quentin et Saint-Christophe. Des vues fermées, des îles densément boisées et les vestiges du passé industriel de ce secteur suscitent un besoin d'en découvrir davantage.

Impressions

- a) Négatives
 - Émanations atmosphériques du site industriel.
 - Secteur de la rive est quelquefois déstructuré.
- b) Positives
 - Vestiges du passé industriel de cette section de la rivière.
 - Vues fermées et nombreux passages suscitent un sentiment d'aventure
 - Paysage complexe et ludique.

3 Constats et problématiques

Le *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* vise un développement intégré et durable des ressources. La composante « paysage » constitue une ressource des plus importantes car elle reflète tant l'histoire de l'exploitation du territoire que la valeur des écosystèmes qui façonnent les lieux. De plus, le paysage soutient l'ensemble des activités récréotouristiques car c'est le cadre de référence, l'ambiance et l'atmosphère de l'expérience récréative. Enfin, le paysage définit les images de référence du Saint-Maurice, images que conserveront les visiteurs ou touristes et images que les résidents reflètent implicitement ou explicitement en tant qu'ambassadeurs de leur coin de pays et images qui qualifient leur milieu de vie.

Les résultats de l'analyse montrent que les endroits qui présentent le plus d'intérêt au plan du paysage (impressions positives) à partir de la rivière sont localisés aux endroits suivants :

- le secteur environnant l'embouchure de la petite rivière Bostonnais ;
- L'unité de paysage no. 4 ;
- La section nord de l'unité de paysage no. 6 (secteur de Grand-Anse) ;
- L'unité de paysage no. 7 ;
- La section nord de l'unité de paysage no. 8 (embouchure de la rivière Matawin - secteur de l'île des Cinq) ;
- Les unités de paysage 10 et 11 (Grandes-Piles – au secteur de Saint-Georges) ;
- Le secteur de l'île des Hêtres, l'île Banane, l'île Melville ;
- La section en amont de l'île aux Tourtres ;
- La section amont et aval du barrage de La Gabelle ;
- Le secteur des îles de l'embouchure.

Plusieurs sections de la route 155 entre le secteur de Carignan (sud de La Tuque) et Grandes-Piles donnent aussi des impressions visuelles positives.

Par ailleurs, l'analyse du paysage a permis de faire ressortir des composantes positives et négatives du paysage de la vallée du Saint-Maurice.

Parmi les aspects positifs, on note des paysages d'un très grand intérêt visuel formé parfois d'escarpements rocheux, parfois de paysage agroforestier. On observe aussi des paysages naturels au caractère sauvage qui appellent à la tranquillité. Les îles présentent sur le cours du Saint-Maurice créent pour leur part une diversité dans le paysage.

Quelques villages dont Grandes-Piles et Saint-Jean-des-Piles présentent un caractère rural et accueillant.

Des éléments de discordance visuelle sont par ailleurs observés : des entrées de villes ou de municipalités mal encadrées ou mal définies ; des secteurs urbains où s'étalent un amalgame discordant de bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux ou encore des sites industriels abandonnés.

On relève aussi entre Saint-Roch-de-Mékinac et La Tuque des secteurs où le bruit de la circulation routière affecte l'appréciation du paysage et l'ambiance paisible. En contrepartie, la route 155 offre à plusieurs endroits entre Grandes-Piles et La Tuque des percées visuelles impressionnantes sur la rivière.

Enfin, les berges du Saint-Maurice ou les remblais sont rarement naturalisés et quelques zones de déboisement abusif sont observées.

À partir des constats et des enjeux dégagés, des orientations au niveau du paysage devront porter sur sa **protection** et sa **valorisation**. Une protection de ses lignes de force majeures intégrera les valeurs du milieu naturel et du milieu anthropique ainsi qu'une valorisation afin de rehausser l'esthétisme de certains secteurs mais aussi de façon à mettre en évidence et en relation des paysages d'intérêt sous exploités.

4 Recommandations

Dans les pages qui suivent, plusieurs recommandations d'orientations ou de projets spécifiques liées à la valorisation du paysage naturel ou urbanisé sont énoncées. La réalisation de ces lignes directrices favorisera une planification harmonieuse du territoire en respect des composantes du paysage et en regard d'un développement durable.

Les recommandations ici présentées ne tiennent compte que des composantes liées au paysage. Elles devront être revues en fonction des autres composantes considérées dans le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin du Saint-Maurice*.

4.1 Protection du couvert forestier du bassin visuel de la rivière

Toute expérience récréative dans la rivière ou le long des berges (navigation motorisée ou non motorisée, pêche, baignade, marche, etc.) est conditionnée par l'atmosphère et l'ambiance de l'environnement visuel de l'utilisateur. L'élément structurant pour la rivière Saint-Maurice est le milieu forestier.

L'environnement visuel du cours de la rivière Saint-Maurice est un milieu en grande partie refermé par la topographie et la végétation colonise la plupart des versants. L'absence de perception de l'urbanisation sur une grande partie de son parcours et l'uniformité du couvert boisé appellent au calme et à la quiétude. On oublie la ville, on reprend contact avec la nature, avec la rivière.

Cette atmosphère est propice à la mise en valeur d'une variété d'activités récréotouristiques dont la viabilité dépend notamment de l'intégrité du paysage.

Pour ce faire, nous émettons les recommandations suivantes :

1. Dans le territoire au sud de Grand-Mère, interdire dans les schémas d'aménagement et les réglementations municipales toutes les coupes forestières à l'intérieur du bassin visuel issu des berges et du cours de la rivière Saint-Maurice.
2. Dans tout le territoire du bassin visuel du cours de la rivière Saint-Maurice, instaurer une réglementation qui puisse encadrer la future pression de l'urbanisation des versants, notamment au niveau de la villégiature.

Cette réglementation devrait être issue d'une analyse du potentiel de villégiature des versants.

Suite à cette analyse, des critères de développement devraient être suggérés tels l'inclinaison normale des terrains, la superficie maximale de déboisement d'un terrain, le réseau des accès (davantage parallèles que perpendiculaires aux rives afin d'éviter les cicatrices de déboisement linéaire), le type d'infrastructures permises pour l'accès à l'eau, le dégagement de la rive des bâtiments annexes, etc.

3. Dans le territoire au nord de Grand-Mère, l'exploitation forestière constitue une activité économique traditionnelle et peut difficilement être exclue des bassins visuels de la rivière Saint-Maurice et ce, particulièrement à cause des perspectives nombreuses et de l'amplitude des panoramas.

Les schémas des MRC de la Mauricie contiennent des critères de planification quant aux formes de déboisement sur les propriétés privées qui peuvent respecter la topographie et mieux s'intégrer au paysage. Il nous apparaît que cet instrument de contrôle des paysages s'avère un outil essentiel, qu'il doit être maintenu et respecté par les exploitants de la forêt.

D'autres expériences en province nous ont démontré que ces instruments de contrôle du paysage ne sont respectés par les intervenants de la forêt que si ces normes sont connues et seulement si les intervenants sont sensibilisés à la valeur économique du paysage comme support aux activités récréotouristiques.

Nous recommandons fortement qu'un programme de sensibilisation de la valeur du paysage et des critères de planification de l'exploitation de la forêt, tel que mis de l'avant dans le schéma, soit mis en place pour les exploitants de la forêt et que les responsables des MRC s'assurent que ces mesures sont prises en compte dans les plans de coupe des sociétés présentes sur le territoire.

Une exploitation non respectueuse du paysage laisse des traces pour plusieurs décennies et peut mettre grandement en péril l'image d'une région face aux activités ludiques et récréatives présentes sur le territoire.

4.2 Protection et mise en valeur des berges

À différents endroits sur le territoire d'étude, les berges de la rivière sont détériorées et contribuent à la dévalorisation des composantes paysagères. Plusieurs facteurs contribuent à la détérioration de l'aspect visuel des berges; ce sont :

- l'érosion;
- les déboisements dus :
 - à des infrastructures industrielles ou commerciales;
 - au passage d'infrastructures publiques;
 - à de nouvelles constructions résidentielles qui n'ont pas respecté les normes de conservation de la flore en berge;
- des talus de route non végétalisés;
- l'ancienne urbanisation où la tradition est de déboiser jusqu'à la rive et d'y implanter de belles pelouses jusqu'aux eaux du Saint-Maurice. Cet aspect s'applique tant aux espaces publics qu'aux implantations résidentielles ou de villégiature.

Afin d'améliorer l'aspect des berges et de rehausser le caractère naturel de la rivière Saint-Maurice, nous recommandons :

1. D'établir un programme de contrôle d'érosion des berges. Ce programme retiendra des solutions prônant le génie biologique plutôt que des méthodes dites « mécaniques » de contrôle d'érosion.
2. De développer un programme de sensibilisation et de naturalisation des berges.

Le programme pourrait s'adresser aux résidents et aux grandes entreprises et contenir un volet incitatif à la naturalisation des berges.

Les grandes institutions pourraient être mises à partie afin de créer un « fonds » de naturalisation des berges. Ce fonds ferait produire des boutures, des plants à fortes dimensions (PFD) ou achèterait des plantes indigènes, lesquelles pourraient être vendues à prix modique ou données comme mesure incitative à la naturalisation.

3. D'inciter les entreprises et grandes institutions présentes sur le territoire à améliorer leur propriété comme apport à l'environnement et à la mise en valeur du paysage de la rivière Saint-Maurice.

Outre les grandes entreprises qui pourraient participer à la restauration de leurs propres berges, les institutions publiques devraient être prioritairement visées.

Le ministère des Transports pourrait intervenir dans la naturalisation des talus de remblai et ce, plus spécifiquement le long de la route 155, en priorité pour les remblais localisés entre l'axe routier et la rivière.

Les municipalités devraient participer en donnant l'exemple à leurs citoyens en développant chacune au moins un projet pilote de démonstration de naturalisation des berges. Ce projet serait localisé si possible dans un endroit accessible que les résidents pourraient visiter, où les actions seraient interprétées et où les plantes seraient identifiées. De tels projets, alliés à un programme de sensibilisation, portent fruits.

4.3 Aménagement de haltes sur le territoire

Les haltes routières sont en général un message d'accueil pour les visiteurs qui parcourent un territoire. Ces sites sont une invitation à la détente et à la contemplation du paysage. Le message implicite d'une halte est « Reposez-vous ici dans un oasis de verdure, appréciez ce panorama et voyez comme notre rivière et notre pays sont beaux ».

Le long du Saint-Maurice et sur l'ensemble du territoire à l'étude, les haltes sont rares et peu mises en valeur. Les aménagement sont rudimentaires et la qualité des lieux (environnement, mobilier urbain, etc.) est en général faible.

Chaque halte doit structurer selon ses potentiels un lieu d'intérêt et de services, tant pour les touristes que pour les résidents. Certaines haltes offriraient l'occasion d'exploiter l'histoire du Saint-Maurice, les traditions locales, les points d'intérêt limitrophes.

Une halte devrait offrir prioritairement un point de vue remarquable où le paysage et l'exploitation des ressources (forêt et rivière) anciennes et actuelles seraient mis en relation.

Certaines haltes pourraient être localisées à l'entrée de municipalités ou à la croisée d'axes routiers majeurs et offrir un point de services aux visiteurs. On pourrait y concentrer les informations concernant les attraits touristiques du territoire afin d'y diriger les visiteurs de même que vers les services commerciaux limitrophes.

La mise en réseau des haltes est nécessaire afin de pouvoir constituer un circuit de découverte du paysage et de l'histoire mauricienne. Outre la personnalisation de chaque halte par ses potentiels sitologiques ou les niveaux de services associés, un langage commun doit être instauré pour dégager une image d'ensemble spécifique du circuit de l'aventure mauricienne.

Afin de développer un réseau de haltes sur le territoire, nous recommandons les mesures suivantes :

1. Inscrire le développement d'un réseau de haltes et de mise en valeur des panoramas dans les orientations stratégiques des MRC comme un des outils au développement de l'économie touristique.

Une telle reconnaissance dans les schémas permettra de mieux coordonner son implantation dans le territoire et de légitimer de tels aménagements, notamment dans la recherche de partenaires à la réalisation ou au financement de projets (ex. ministère du Tourisme, ministère des Transports, etc.).

2. Identifier des sites d'intérêt et analyser la faisabilité technique et financière d'y développer des haltes routières ou des postes d'observation du paysage.
 - pour la création de haltes d'appréciation du paysage; citons les exemples suivants :
 - halte routière et bureau de renseignements touristique saisonnier de Saint-Étienne-des-Grès (route 55). Située dans la zone de transition entre le massif laurentien et la plaine du Saint-Laurent. Possibilité de centre d'interprétation (topographique, géologique, historique, attraits de la région (par exemple le paysage automnal et ses couleurs).
 - Saint-Jean-des-Piles : réaménager la halte existante.
 - entre Grandes-Piles et La Tuque :
 - Saint-Roch-de-Mékinac – Aménager une halte d'appréciation du paysage à l'extrémité nord de la municipalité.
 - Secteur entre l'Île des Cinq et les rapides Manigance, l'Île aux Pierres, rivière Grosbois et entre le ruisseau Carignan et le ruisseau de la Petite Pêche – Aménagement de haltes ou d'aires de stationnement à l'écart de la route 155. Ces endroits présentent des éléments du paysage grandement appréciés, soit par la particularité du relief, le caractère exceptionnel du lieu ou la qualité du paysage automnal.
 - par une meilleure signalisation des accès à la rivière – par exemple : les accès au barrage de La Gabelle qui est un lieu d'arrêt et d'appréciation du paysage à fort potentiel, sont mal signalés depuis le rang Saint-Louis sur la rive est et peu ou pas identifiés depuis la rive ouest (tant par l'autoroute 55 que par les chemins locaux).
3. Approcher le ministère des Transports afin d'établir un partenariat de mise en valeur du paysage aux abords des axes routiers et définir les potentiels en marge des futurs projets de réfection routière sur le territoire.

4. Définir un concept de haltes routières et de postes d'observation du paysage dont les composantes et le langage d'aménagement reflètent adéquatement les valeurs mauriciennes.

L'établissement d'un programme et de thématiques d'interprétation mènera à la visualisation d'un concept type qui permettra une sensibilisation et un marketing de cet élément de développement touristique.

5. À partir du concept de développement, procéder à une restauration des haltes actuelles afin qu'elles deviennent des lieux stratégiques de mise en valeur du paysage et de l'histoire de la Mauricie.

6. Mettre en valeur des attraits anthropiques du paysage qui ont une forte valeur symbolique.

Il s'agit de maximiser les interventions de l'homme qui ont marqué le paysage du Saint-Maurice en les mettant en contexte face à l'histoire industrielle de la rivière.

Pour ce faire, nous proposons de multiplier les accès physiques et visuels, tant pédestres que véhiculaires, aux environs immédiats de lieux marquants comme les barrages de La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et La Gabelle. Ces lieux sont très contrastants par les niveaux d'eau et les ambiances paysagères. Leur accessibilité à distance par des ouvertures visuelles, puis à proximité par des contacts directs avec les rives, permettra de dramatiser ces ouvrages et ces points charnières.

Chaque barrage doit être un événement dans le paysage mis en valeur par :

- une accessibilité accrue;
- une diversité d'activités récréatives au pourtour;
- une mise en lumière de l'ouvrage d'art.

4.4 Circuits de découverte du paysage

L'aménagement de haltes et de postes d'observation du paysage fait référence à l'établissement de circuits de découverte du paysage.

La valorisation du paysage peut passer par la création de circuits thématiques dont le propos mise sur l'interaction du développement du territoire avec la transformation du paysage à travers l'histoire. Ces circuits peuvent être reliés à plusieurs modes de déplacement tant véhiculaires, cyclables, pédestres ou nautiques.

Les notions de découverte et d'interprétation du paysage, alliées à des activités récréatives ou touristiques, permettent de sensibiliser davantage les gens à la protection de ses composantes et de renforcer la compréhension de l'histoire du développement du territoire. Nous recommandons donc de :

1. Créer des circuits d'interprétation basés sur les valeurs des composantes du paysage en soutien aux diverses activités de plein air et de récréation qui seront développées.

L'histoire de la rivière Saint-Maurice nous réfère à un passé encore récent de flottage de bois et d'activités densément industrielles. Pourtant, il ne subsiste que peu de traces du flottage de bois alors que les références à l'époque industrielle glorieuse de la moitié du 20^e siècle abondent (Cité de l'énergie, nombreux barrages, usine Alcan, secteur industriel de Shawinigan, etc.).

Il nous apparaît intéressant d'utiliser la thématique du flottage du bois et de l'utilisation de la rivière à des fins industrielles afin de faire interagir visuellement les expériences de l'utilisateur de la route avec les potentiels scéniques et anthropiques qui se perçoivent dans ou près du cours de la rivière.

Une recherche sur le terrain ou en archive serait requise afin de localiser précisément les principaux équipements reliés au flottage du bois; par exemple :

- les secteurs d'ancrage;
- les dalles humides;
- les empilements majeurs;
- les quais d'attache des « tugs »;
- etc.

Peut-être existe-t-il des vestiges sur le site qu'il importe de dégager, puis de mettre en valeur par une mise en scène paysagère (point de vue dirigé, dégagement de bassin visuel, etc.) et par une signalisation de vues d'intérêt.

Après avoir identifié les vestiges, il s'agit de faire coïncider l'expérience de l'automobiliste avec l'histoire de la drave et du flottage du bois

Pour faire vivre l'expérience « rivière » à un automobiliste, un circuit de découverte pourrait permettre à un visiteur de « vivre » le trajet d'une bille de bois.

Les vestiges associés au flottage du bois seraient reliés à un fil conducteur dynamique et l'histoire serait racontée à partir du paysage géographique de la rivière grâce à des haltes de points d'observation des vestiges, lesquels seraient associés à l'ensemble du potentiel visuel des lieux.

4.5 Favoriser l'accessibilité à la rivière

Les accès publics sont relativement restreints le long de la rivière et l'appréciation des valeurs du paysage milite en faveur de l'aménagement de « fenêtres » sur la rivière, tant visuelles que physiques.

L'accessibilité publique aux plans d'eau est une problématique répandue au Québec et la mise en valeur réussie d'un territoire dépend d'une démocratisation des accès, respectueux de la capacité de support du site et des objectifs de conservation environnementale. Cet aspect exige :

1. une analyse de développement d'accès publics à la rivière en tenant compte :
 - de chaque pratique récréative;
 - des points d'attraits;
 - de la sensibilité du milieu.

4.6 Développer une signalisation touristique des attraits

Une des déficiences majeures au niveau touristique et face à la mise en valeur du paysage est la piètre signalisation touristique sur le territoire.

La signalisation est déficiente et quasi inexistante sur l'ensemble du territoire. On n'indique que très rarement les points d'accès à la rivière. Enfin, les attraits du paysage, tant naturels qu'anthropiques, ne sont pas signalés ni mis en valeur. Il serait important d'adopter une signalisation thématique uniforme pour l'ensemble du territoire à l'étude. Ce type de signalisation thématique faciliterait l'identification d'éléments saillants du paysage et de points d'intérêt historique et anthropique et simplifierait l'orientation du visiteur.

Rares sont les villes ou villages qui offrent une signalisation de bienvenue et d'au revoir. Il s'avérerait indispensable de soigner les entrées de villes et de villages par de véritables « paysages d'entrée » où la végétation et le bâti seraient de qualité et participeraient favorablement à la structure du paysage.

Nonobstant le fait que les composantes du paysage doivent être protégées et mises en valeur, encore faut-il que les visiteurs puissent découvrir ces paysages et attraits.

1. La signalisation touristique doit être revue dans son ensemble.

Il s'avère essentiel de développer une stratégie de signalisation des attraits, des points d'accès à la rivière et des haltes ou postes d'observation du paysage. Cette signalisation devrait permettre aux utilisateurs d'un réseau routier primaire (autoroutes A55 et A40, routes 138, 153, 155, 157 et 159) de se diriger de façon efficace vers les points d'intérêt et de structurer leur visite du territoire par cette signalisation touristique spécifique au Saint-Maurice.

4.7 Aménagement des entrées de municipalités

L'analyse du paysage a mis en lumière la faible qualité d'ensemble des entrées de ville. La qualité visuelle des approches vers les centres urbains ou les villages est affectée par une urbanisation décousue et une piètre qualité des composantes urbaines.

À l'image de ce qui se produit presque partout au Québec, les conflits de circulation, la profusion de l'affichage, la disparité des fonctions, la qualité de l'architecture, l'artificialisation et l'absence d'aménagements pédestres ou paysagers font en sorte que les entrées de ville portent souvent atteinte à l'image de la municipalité.

La porte d'entrée d'une municipalité est l'image que l'on désire projeter aux visiteurs et devient souvent le reflet du sentiment de fierté et d'identification des résidents à leur milieu de vie. Ces deux notions militent en faveur d'une intervention significative au niveau des entrées de ville et constituent un défi de taille. Il est recommandé de :

1. Sensibiliser les municipalités à la mise en valeur de leur entrée de ville.

Il existe des documents publiés spécifiquement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole à cet égard.

2. S'assurer que les municipalités analysent les problématiques associées à leurs entrées de ville et procèdent à une étude spécifique dont découleraient des actions concrètes tels :

- encadrement de l'urbanisation, notamment en ce qui a trait à l'affichage, à la qualité et à la typologie de l'architecture, aux aménagements en façade des commerces et résidences (adoption de plans particuliers d'urbanisme ou plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) ou révision du zonage et de la réglementation);
 - bonification ou aménagement d'un paysage d'entrée de ville par des aménagements paysagers le long des artères routières et des lieux d'accueil (haltes, signalisations de « bienvenue » et de « au revoir », etc.).
3. Analyser la possibilité d'établir un cadre d'aménagement et de signalisation unifié mais qui puisse tenir compte des spécificités locales.

Une signalisation d'entrée de ville dont certaines caractéristiques seraient communes favoriserait une homogénéité de l'image du territoire et un renforcement de l'identité du parcours de découverte du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

4.8 Les tronçons et les milieux urbanisés

Outre la valorisation des paysages naturels associés à la rivière, plusieurs milieux urbanisés contribuent de façon significative à l'image perceptuelle de la vallée du Saint-Maurice.

Certains villages et villes comme par exemple la municipalité de Saint-Jean-des-Piles, la vieille partie de Grand-Mère (berge ouest) ou les abords riverains à Shawinigan composent des paysages urbanisés qui sont des composantes de l'image globale d'appréciation de la rivière Saint-Maurice associées par un visiteur de même que par les résidents.

Plusieurs témoins architecturaux contribuent à structurer ces ambiances urbaines dont l'intérêt patrimonial ou la qualité esthétique est reconnue et appréciée.

Les municipalités doivent perpétuer ces sites d'intérêt en protégeant leur caractère architectural et en structurant le développement urbain au niveau de la qualité du paysage et de la protection des belles perspectives.

D'autre part, la détérioration du cadre bâti des résidences privées ou des commerces peut porter grandement atteinte à la valeur de ces ensembles architecturaux de qualité. Conséquemment :

1. Les municipalités devraient analyser finement le cadre réglementaire qui permet de sauvegarder les valeurs positives de ces lieux (qualité architecturale, percées visuelles, gabarit de construction, etc.).
2. Les municipalités devraient sensibiliser les propriétaires à la valeur architecturale et patrimoniale de leurs bâtiments, les orienter vers les programmes d'aide à la restauration et/ou développer des programmes d'aide à la restauration et à la mise en valeur architecturale des édifices dignes d'intérêt. L'analyse a identifié des carrefours majeurs ou des approches de secteurs urbanisés qui sont souvent de piètre qualité visuelle. Parmi les secteurs ou approches stratégiques à mettre en valeur, citons :
 - l'approche de Grandes-Piles (fort potentiel scénique et patrimonial) par le sud;
 - La Tuque : mise en valeur du patrimoine et de la vocation industrielle de la ville. Intégration possible de la municipalité à la thématique historique de la région;

- ❑ Rivière-Matawin : les approches de la municipalité. Intégration possible de la municipalité à la thématique historique de la région;
- ❑ Saint-Roch-de-Mékinac : approche de la municipalité (fort potentiel scénique à l'extrémité nord). Intégration possible de la municipalité à la thématique historique de la région;
- ❑ Saint-Jean-des-Piles : le belvédère et la halte routière au sud de la municipalité;
- ❑ Grand-Mère : secteur du barrage;
- ❑ Shawinigan – secteur industriel : délimitation et définition des limites du secteur industriel au nord-ouest de la ville (nord du site de l'usine Alcan et à l'est du boulevard Royal);
- ❑ secteur Notre-Dame-du-Mont-Carmel – intersection de la route 157 et du rang Saint-Louis : chemin d'accès au barrage de La Gabelle;
- ❑ Trois-Rivières – secteur des îles et industriel : intégration possible de la ville à la thématique historique de la région. (Lien maritime entre la rivière Saint-Maurice et le Saint-Laurent dans un contexte industriel;
- ❑ Îles et les rives de la rivière Saint-Maurice : les plages de certaines îles offrent un bon potentiel de halte temporaire (pique-nique) ou de camping. Il en va de même pour certaines plages de la rive ouest de la rivière, particulièrement dans les secteurs au nord de la rivière Mékinac.

5 Références

LE GROUPE VIAU, en collaboration avec ENTRACO. *Méthode d'évaluation environnementale, lignes et postes. Le paysage, méthode spécialisée*, Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec, décembre 1992.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 1988. *Méthode d'analyse des paysages*.

ANDRÉ ROBITAILLE ET JEAN-PIERRE SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Les Publications du Québec, 1998, 213 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, septembre 1995. *Le Tour de la Gaspésie par la route 132, études et propositions pour l'aménagement d'un corridor touristique*.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. *Aménagement et urbanisme, paysage, rue, architecture et affichage*. Publications du Québec, 1991, 97 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. *Aménagement et urbanisme, les abords du village*. Publications du Québec, 1988, 61 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. *Aménagement et urbanisme, le village*. Publications du Québec, 1988, 66 pages.

Annexe 1

Photographies

Annexe 2

Cartes